



REPUBLIQUE TOGOLAISE



ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR
L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE



CADRE DE PROGRAMMATION PAYS (CPP-TOGO)

2013 – 2017



Décembre 2012

Table des matières

SIGLES ET ABREVIATIONS	4
PREAMBULE.....	6
1. ANALYSE DE LA SITUATION.....	9
1.1 Contexte général	9
1.2 Situation et perspectives dans les domaines directement liés au mandat de la FAO	10
1.2.1 Agriculture	10
1.2.2 Sécurité alimentaire	11
1.2.3 Protection de l'environnement et gestion des ressources naturelles	12
1.3 Revue des politiques et des programmes	13
1.3.1 Au niveau macro.....	13
1.3.2 Au niveau sectoriel	13
1.4 Parties prenantes et système de gouvernance	14
2. AVANTAGES COMPARATIFS ET DOMAINES PRIORITAIRES DE LA FAO AU TOGO	15
2.1 Cartographie de l'aide internationale des partenaires au développement.....	15
2.2 Analyse des activités de la FAO au Togo	16
2.2.1 Etat de mise en œuvre du Cadre National des Priorités à Moyen Terme (CNPMT) 2010-2013	17
2.2.2 Leçons tirées.....	17
2.3 Avantages comparatifs de la FAO.....	17
2.4 Priorités du CPP-Togo	18
3. PROGRAMMATION AXEE SUR LES RESULTATS.....	20
3.1 Effets et produits du CPP Togo.....	20
3.2 Coût du CPP Togo	23
4. DISPOSITIFS DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI & EVALUATION DU CPP-TOGO	24
4.1 Mécanisme de mise en œuvre	24
4.2 Mécanisme de suivi et évaluation	24
4.3 Plan d'action du CPP.....	26
5. STRATEGIE DE MOBILISATION DES RESSOURCES	26
5.1 Principes directeurs	26
5.2 Axes de la stratégie.....	26
5.3 Mise en œuvre de la Stratégie	26
ANNEXES.....	27
Annexe n° 1: Matrice des priorités du CPP Togo.....	28
Annexe n° 2 : Matrice des résultats (A) du CPP Togo.....	30
Annexe n° 3 : Matrice des résultats (B) du CPP Togo.....	33

Annexe n° 4 : FAO : Vision, objectifs et fonctions essentielles.....	37
Annexe n° 5 : Aperçu du cadre stratégique de la FAO – SFW 2010 – 2015,	38
Annexe n° 6 : Plan d’action du CPP-Togo	39
Annexe n° 7 : Plan d’action de mobilisation des ressources	41
Annexe n° 8 : Projets inscrits et exécutés dans le cadre du CNPMT	44
Annexe n° 9 : Liste des membres de la Task Force.....	46
Annexe n° 10 : Revue des documents de politiques et stratégies existant	47
Annexe n° 11 : Liste de documents consultés	49

SIGLES ET ABREVIATIONS

AGR	: Activités Génératrices des Revenus
AGRIS	: Système Régional Intégré d'Informations Agricoles
ANSAT	: Agence Nationale de Sécurité Alimentaire du Togo
APE	: Accord de Partenariat Économique
BAD	: Banque Africaine de Développement
BADEA	: Banque Arabe pour le Développement Économique en Afrique
BCEAO	: Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest
BID	: Banque Islamique de Développement
BM	: Banque Mondiale
BN-CRA	: Bureau National des Chambres Régionales d'Agriculture
BOAD	: Banque Ouest Africaine de Développement
CAGIA	: Centrale d'Achat et de Gestion des Intrants Agricoles
CDMT	: Cadre de Dépenses à Moyen Terme
CEDEAO	: Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CGES	: Cadre de Gestion Environnementale et Sociale
CIPS	: Comité Interministériel de Pilotage Stratégique
CPC	: Centrale des Producteurs de Céréales
CTOP	: Coordination Togolaise des Organisations Paysannes et de Producteurs Agricoles
CTP	: Comité Technique de Pilotage
DA	: Direction de l'Agriculture
DAER	: Direction de l'Aménagement et de l'Équipement Rural
DAF	: Direction de l'Administration et des Finances
DE	: Direction de l'Élevage
DEP	: Direction de l'Élevage et de la Pêche
DGSCN	: Direction Générale de la Statistique et de la Comptabilité Nationale
DPA	: Direction de la Pêche et de l'Aquaculture
DPAEP	: Direction Préfectorale de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche
DPCA	: Direction de la Planification et de la Coopération Agricole
DRAEP	: Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche
DRH	: Direction des Ressources Humaines
DSID	: Direction des Statistiques, de l'Informatique et de la Documentation
DSRP	: Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
ECOWAP	: Politique Agricole Régionale de l'Afrique de l'Ouest
FAO	: Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FCFA	: Franc de la Communauté Francophone d'Afrique
FIDA	: Fonds International pour le Développement Agricole
FMI	: Fonds Monétaire International
GvT	: Gouvernement du Togo
ICAT	: Institut de Conseil et d'Appui Technique
INFA	: Institut National de Formation Agricole
ITRA	: Institut Togolais de Recherche Agronomique
MAEP	: Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche
NEPAD	: New Partnership for African Development (Nouveau Partenariat en Afrique pour le Développement)
NSCT	: Nouvelle Société Cotonnière du Togo
OMD	: Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
OP	: Organisation des Producteurs
PADAT	: Projet d'Appui au Développement de l'Agriculture au Togo
PAFN	: Plan d'Action Forestier National
PAM	: Programme Alimentaire Mondial

PANSEA	: Plan d'Actions National pour le Secteur de l'Eau et de l'Assainissement
PARTAM	: Projet d'Aménagement et de Réhabilitation des Terres Agricoles de la zone de Mission Tové
PASA	: Projet d'Appui au Secteur Agricole
PBI	: Tableau de Bord des Indicateurs
PBVM	: Projet d'aménagement de la Basse Vallée du Fleuve Mono
PDDAA	: Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture en Afrique
PIB	: Produit Intérieur Brut
PIBA	: Produit Intérieur Brut Agricole
PIP	: Programme d'Investissement Public
PME	: Petites et Moyennes Entreprises
PNDAT	: Politique Nationale de Développement Agricole du Togo
PNIA	: Programme National d'Investissement Agricole
PNIASA	: Programme National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire
PNIERN	: Programme National d'Investissement pour l'Environnement et les Ressources Naturelles
PPM	: Plan de Passation des Marchés
PPTÉ	: Pays Pauvres Très Endettés
PTA	: Plan de Travail Annuel
PTF	: Partenaires Techniques et Financiers
QUIBB	: Questionnaire des Indicateurs de Base de Bien-être
REMATO	: Réseau d'Epidémiosurveillance des Maladies Animales au Togo
RNA	: Recensement National Agricole
SCAPE	: Stratégie de Croissance Accélérée et de Promotion de l'Emploi
SG	: Secrétariat Général ou Secrétaire Général
SIM	: Système d'Information sur les Marchés
TRIE	: Taux de Rentabilité Interne Economique
TVA	: Taxe sur la Valeur Ajoutée
UA	: Union Africaine
UE	: Union Européenne
UEMOA	: Union Économique et Monétaire Ouest Africaine
UNDAF	: Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement (PNUAD)
ZAAP	: Zone d'Aménagement Agricole Planifiée

PREAMBULE

Comme outil de planification et de gestion qui vise à cibler au mieux l'assistance technique de la FAO au niveau du Pays, le Cadre de Programmation Pays (CPP Togo) est élaboré dans une perspective d'améliorer le Cadre National de Priorités à Moyen Terme (CNPMT) que la FAO et le Gouvernement Togolais ont signé le 29 avril 2010. La formulation du présent CPP Togo est donc une initiative qui répond au souci de la FAO d'améliorer continuellement la pertinence, l'efficacité et l'impact de son assistance au Gouvernement.

Fruit d'une large consultation entre le Gouvernement, la FAO, les Partenaires Techniques et Financiers et l'ensemble des parties prenantes, le CPP Togo constitue, désormais, le document de référence qui définit les priorités sur lesquelles la Représentation de la FAO et le Gouvernement Togolais devront concentrer leurs interventions en vue de promouvoir le développement agricole et la sécurité alimentaire. Il servira également d'outil de partenariat et de dialogue avec l'ensemble des acteurs œuvrant dans les domaines d'intervention de la FAO.

Le présent CPP est un outil de pilotage stratégique de la coopération FAO-Gouvernement. Il vise le renforcement de la synergie et l'harmonisation des actions ainsi que la promotion de l'efficacité et de l'efficience de l'assistance de la FAO à la République Togolaise. Il engage les parties à s'attacher résolument à l'obtention de résultats significatifs devant contribuer à l'amélioration des conditions de vie des togolais et au positionnement du Togo sur le chemin d'une croissance accélérée, durable et inclusive.

Nous soussignés, Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, Ministre de l'Environnement et des Ressources Forestières, Ministre auprès du Président de la République, chargé de la Planification, du Développement et de l'Aménagement du Territoire et Représentant de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), parties prenantes de l'élaboration du CPP-Togo 2013 - 2017, prenons l'engagement ferme d'œuvrer de façon synergique à en assurer conjointement la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des actions et résultats attendus.

*Ministre auprès du Président de la République,
chargé de la Planification, du Développement
et de l'Aménagement du Territoire*

*Ministre de l'Agriculture, de
l'Elevage et de la Pêche*

*Ministre de l'Environnement
et des Ressources
Forestières*

Mawussi Djossou SEMODJI

Lt-Colonel Ouro-Koura AGADAZI

Dédé Ahoéfa EKOUE

Représentant de la FAO au Togo

Antonio ISAAC MONTEIRO

Approuvé et endossé, à Lomé, le _____ 2013

INTRODUCTION

Après l'adhésion du Togo à la FAO le 23 mai 1960, l'accord d'installation de la Représentation a été signé le 25 juin 1980 entre le gouvernement et la FAO, marquant ainsi la présence physique de la FAO au Togo. Mais, déjà en 1960, la FAO a assisté le Togo dans le cadre de la réalisation de l'inventaire pédo-hydrologique dans les régions maritime et des savanes.

Au cours de la période 1980-2010, la Représentation de la FAO a mis en œuvre et/ou suivi des programmes et projets couvrant tous les domaines liés à l'agriculture, la protection de l'environnement et la gestion des ressources naturelles. Elle a également appuyé, à partir de 1990, la réforme structurelle du secteur agricole sur le plan institutionnel et de la participation des producteurs à la promotion des filières. La FAO a, par ailleurs, appuyé le Togo dans l'élaboration du Programme National d'Investissement Agricole et de la Sécurité Alimentaire (PNIASA) ainsi que dans l'élaboration et la mise en œuvre des projets qui en découlent.

Les activités étaient menées exclusivement sur la base des Plans de Travail Annuels (PTA) jusqu'en 2010, année au cours de laquelle la Représentation de la FAO au Togo a signé avec le Gouvernement, le Cadre National de Priorités à Moyen Terme (CNPMT) pour la période 2010-2013. Les interventions mentionnées au CNPMT sont en cohérence avec l'UNDAF (Plan cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement PNUADE en français) signé avec le gouvernement en avril 2007 pour la période 2008-2012 et sont basées sur les priorités définies dans le PNIASA. On y trouve également des actions en matière de gestion de l'environnement et des ressources naturelles, lesquelles sont prises en compte dans le Programme National d'Investissement pour l'Environnement et les Ressources Naturelles (PNIERN) élaboré ultérieurement.

Bien que le CNPMT ne soit pas arrivé à terme, un nouvel exercice de programmation stratégique à savoir le processus de formulation du Cadre de Programmation Pays (CPP) s'est avéré indispensable. En effet, en 2010, l'évaluation stratégique de la programmation au niveau pays, inspirée par l'Évaluation Externe Indépendante (EEI), a recommandé d'adopter le CPP en remplacement du CNPMT et d'incorporer intégralement l'approche nationale à celle de la FAO. Les conclusions et les recommandations issues de cette évaluation et la réponse de la Direction Générale de la FAO (août 2010) ont été approuvées par les 104^{ème} et 108^{ème} sessions du Comité du Programme de la FAO. Ce dernier a confirmé le rôle important du CNPMT tout en insistant sur l'adoption de nouvelles approches devant permettre d'en améliorer continuellement la pertinence, l'efficacité et l'impact pour une meilleure contribution de la FAO aux Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

Ainsi, bâti sur l'expérience et les leçons apprises de la mise en œuvre du CNPMT, le CPP adopte l'approche et les principes de la Gestion Axée sur les Résultats (GAR) et, l'obligation de rendre compte, auxquels la FAO s'est engagée dans le cadre de la Déclaration de Paris sur l'Efficacité de l'Aide au Développement et à la suite du Plan d'Action d'Accra. Le CPP, en tant que jalon de la mise en œuvre de la réforme de la décentralisation de la FAO, jette les bases d'une approche plus intégrée et plus ascendante du processus de programmation de la FAO. Par conséquent, le CPP devra permettre, à terme, d'améliorer les systèmes d'identification des priorités, et aussi de suivi-évaluation dans le but d'obtenir des résultats mesurables, puis, au final, d'offrir des services plus efficaces.

Le CPP constitue une étape majeure du passage d'une approche axée sur les projets ad hoc, régie par les demandes conjoncturelles, à une approche axée sur les résultats, régie par les besoins à long terme. Dans le cadre de cette nouvelle approche, l'appui de la FAO au niveau national doit contribuer aux objectifs stratégiques et au développement des capacités basées sur les priorités convenues avec le Gouvernement et la Communauté de Développement (société civile, secteur privé, Partenaires Techniques et Financiers). La qualité du CPP dépend, donc, de l'implication des différents secteurs d'activités liés au développement agricole et à la sécurité alimentaire. Pour cela, le processus de sa formulation requiert la participation effective de tous les acteurs, condition nécessaire et indispensable à son appropriation et à la réussite de sa mise en œuvre.

Ainsi, pour conduire le processus de formulation du CPP Togo, une Task force (cf. annexe n° 9) a été constituée, intégrant la FAO et des Cadres des Ministères liés aux domaines d'intervention de la FAO (Ministère de l'Agriculture de l'Élevage et de la Pêche ; Ministère Délégué auprès du MAEP, chargé des Infrastructures Rurales ; Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières ; Ministère auprès du Président de la République, chargé de la Planification, du Développement et de l'Aménagement du Territoire ; Ministère du Développement à la Base, de l'Artisanat, de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes ; Ministère de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hydraulique Villageoise ; Ministère de la Promotion de la Femme ; Ministère de la Communication). Ensuite, une note conceptuelle a été élaborée dont la validation a été suivie notamment d'un atelier de lancement, des rencontres du FAOR avec les Partenaires Techniques et Financiers (PTF), de nombreuses réunions de la Task force, des séances de travail avec la société civile et le secteur privé et la validation nationale du document.

Le présent CPP du Togo, fruit d'un processus interactif, constitue, non seulement, un instrument de planification, mais aussi un outil de mobilisation de ressources, de partenariat et de dialogue avec les partenaires. Il est bâti autour des trois (3) priorités suivantes : (i) le renforcement des capacités de production agricole et de sécurité alimentaire, (ii) l'amélioration du cadre de gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles (terres, forêts, eaux) et (iii) la préparation et la réponse efficaces aux menaces et urgences alimentaires et agricoles.

Le document est structuré en cinq (5) parties :

- Analyse de contexte ;
- Avantages comparatifs de la FAO au Togo et priorités inscrites au CPP-Togo ;
- Programmation axée sur les résultats ;
- Dispositif de mise en œuvre et de suivi évaluation ;
- Stratégie de mobilisation des ressources.

1. ANALYSE DE LA SITUATION

1.1 Contexte général

Depuis 2006 le Togo a opté pour le redressement de son économie et la stabilité du cadre macro-économique à travers plusieurs réformes. En effet, le taux de croissance du Produit Intérieur Brut (PIB)¹ qui était de 2,4 % en 2008, est passé successivement à 3,4% en 2009, 4% en 2010 et 4,9% en 2011. Dans l'ensemble, la situation se caractérise par un niveau d'inflation modéré (1,8% en 2010, 3,6% en 2011 contre 8,7% en 2008), un endettement en recul surtout grâce à l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative Pays Pauvres Très Endettés (PPTÉ), des recettes budgétaires en progression (les recettes fiscales sont passées de 211,2 milliards en 2008 à 291,4 milliards en 2011 avec un taux de croissance allant de 8,5% en 2009 à 18,1% en 2011 et une moyenne de 11,4% sur la période)², et une maîtrise des dépenses publiques. Cependant, le coût des facteurs de production, le climat des affaires et les infrastructures économiques restent à améliorer, afin de permettre à l'économie togolaise d'exprimer toute sa potentialité.

Le secteur agricole contribue pour environ 38% au PIB réel contre 23% et 36%, respectivement pour les secteurs secondaire et tertiaire. Il emploie 40,7% de la population active totale et ambitionne de devenir le moteur du développement économique du Togo, à travers le Programme National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire (PNIASA) qui vise, à l'horizon 2015, une croissance agricole annuelle d'au moins 6%.

Sur le plan démographique, la population togolaise est estimée à 6,2 millions d'habitants³ dont 51,4% de femmes et 60% de jeunes de moins de 20 ans. Le taux de croissance annuel de la population est de 2,84% et la densité moyenne de 109 hab./km². Ces données démographiques suscitent des interrogations en matière de satisfaction des besoins d'alimentation, d'éducation, de santé, d'eau potable, d'énergie, d'emploi et de protection des ressources naturelles.

Au plan socio économique, l'incidence de la pauvreté monétaire est passée de 61,7% en 2006 à 58,7%⁴ en 2011, soit une diminution de trois (3) points en cinq (5) ans. Elle est de 73,4% en milieu rural contre 34,6% en milieu urbain, ce qui marque un déséquilibre total. Cette situation, combinée à la démographie galopante et aux effets néfastes du changement climatique, affecte négativement les ressources naturelles avec un taux de déforestation d'environ 4,5% par an.

Malgré une volonté du gouvernement d'améliorer la situation des togolais depuis la mise en œuvre des Documents de Stratégie de Réduction de la Pauvreté, DSRP-I 2006-2008 et DSRP-C 2009-2011, les résultats ne sont pas encore à la hauteur des attentes. En effet, la longue crise sociopolitique que le pays a connue entre 1990 et 2005, a érodé ses capacités institutionnelles, humaines et techniques de gestion du développement. Cependant, le secteur privé a pu maintenir son investissement autour de 13% du PIB pour la période 2008-2011.

Les principales contraintes auxquelles le Togo a été confronté et qui ont plus ou moins fragilisé les efforts de l'Etat, aussi bien sur le plan économique que social sont, entre autres, la faible capacité financière et technique de mise en œuvre des programmes/projets, la faible mobilisation des acteurs, les crises économiques et financières mondiales et les effets néfastes du changement climatique. Ces défis affectent tous les secteurs, notamment le secteur agricole, largement tributaire de la pluviométrie et donc très vulnérable aux changements climatiques.

Au cours de l'année 2008, le coût global des dégâts agricoles occasionnés par les inondations est estimé, par la Direction des Statistiques agricoles, de l'Informatique et de la Documentation (DSID), à environ 11 milliards de F CFA dont 83,8% pour la production vivrière, 12,5% pour le coton et 3,7% pour la production

¹ Direction de l'Economie

² Source : Ministère de l'Economie et des Finances

³ Le recensement général de la population et de l'habitat (2011) donne 6.191.155 habitants

⁴ Données des enquêtes QUIBB réalisées en 2006 et 2011.

animale et autres. En 2010, les dommages et pertes dus aux inondations, tous secteurs confondus, ont été évalués à plus de 16 milliards de FCFA dont 5,3% pour le secteur agricole (PDNA 2010)⁵. Les secteurs de l'environnement, de l'eau et de l'assainissement ainsi que le développement rural dans son ensemble sont également affectés.

1.2 Situation et perspectives dans les domaines directement liés au mandat de la FAO

1.2.1 Agriculture

Le pays dispose d'un potentiel de production non négligeable au regard de la diversité de son climat et de la disponibilité en terre. En effet, la superficie cultivée est évaluée à 1,4 million d'hectares, soit 41% de la superficie cultivable et 25% de la superficie totale du pays⁶. Les bas-fonds sont estimés à 175 000 ha et les terres irrigables à 86 000 ha dont 2 300 ha⁷ équipés en système d'aménagement hydro-agricole total ou partiel, soit un taux d'équipement de 2,6%. Les cultures vivrières pratiquées sont diversifiées et comprennent des céréales (maïs, sorgho, mil et riz), des tubercules (igname, manioc et patate douce) et des légumineuses (niébé, arachide, voandzou, soja). La production vivrière (céréales, tubercules et légumineuses) au cours de la campagne agricole 2011/2012, a été estimée à 2 906 816 tonnes pour une superficie cultivée de 1 361 008 ha soit 39,9%⁸ de superficie cultivable.

Cependant, le secteur agricole togolais est caractérisé globalement par une faible utilisation des intrants (semences améliorées), la non maîtrise de l'eau, l'insuffisance et la mauvaise qualité des infrastructures rurales, le caractère rudimentaire des équipements utilisés, la faible organisation des producteurs, un faible accès au crédit, des exploitations de petite taille, une pression et une insécurité foncière, et une diffusion insuffisante de l'information sur le marché.

Le Togo dispose d'un potentiel relativement important d'élevage surtout dans les régions septentrionales. Il s'agit essentiellement de l'élevage de volailles et de petits ruminants. La production carnée couvre environ 65%⁹ des besoins nationaux. Les difficultés majeures auxquelles la production animale est confrontée portent, notamment sur les modes d'élevage essentiellement rudimentaires et caractérisés par une faible productivité, la faible diversification des types d'élevage, l'absence de mécanisme de crédit approprié et la faible organisation des acteurs.

En matière de production halieutique, le Togo dispose d'un littoral d'environ 50 km, des cours d'eau continentaux, des étangs et bas-fonds qui lui offrent la possibilité de pratiquer la pêche et la pisciculture. La production nationale couvre moins de 50% des besoins et provient de la pêche artisanale marine, de la pêche continentale et de la pisciculture. Le sous secteur de la pêche et de l'aquaculture emploie plus de 22.000 personnes et contribue pour 4% au PIB du secteur primaire¹⁰. Comme principaux problèmes, il est relevé le faible niveau de connaissance technique des acteurs, l'utilisation de matériel de pêche non adéquat, la difficulté d'accès aux intrants aquacoles, les effets néfastes du changement climatique sur les ressources en eau et la difficulté d'accès à un financement adapté au secteur.

Malgré ces contraintes, l'agriculture togolaise présente des opportunités qui sont, entre autres, l'existence de structures d'appui et d'accompagnement (services étatiques, ONG, Institutions de microfinance) et d'organisations professionnelles de producteurs, la mise en œuvre de l'engagement de MAPUTO par l'Etat qu'il convient de soutenir, l'existence d'un important marché national et sous-régional pour les produits vivriers, la reprise de la coopération entre le Togo et les partenaires internationaux et bilatéraux, ainsi que l'appartenance du Togo à des organisations régionales facilitant des échanges favorables au développement du secteur.

⁵ Post Disaster Needs Assessment (Evaluation des Besoins Après Désastres) 2010

⁶ Note de politique agricole, Annexe 1,, Togo, 2012

⁷ Politique Nationale de Développement Agricole du Togo, 2012

⁸ DSID, 2012

⁹ Politique Nationale de Développement Agricole du Togo 2013-2022, MAEP, 2012

¹⁰ DPA : Direction de la Pêche et de l'Aquaculture, 2009

En ce qui concerne les capacités des organisations nationales à faire face aux problèmes mentionnés ci-dessus, les structures déconcentrées de l'Etat, les organisations de la société civile ainsi que les institutions du secteur privé disposent de faibles moyens pour la gestion de projets et la fourniture de services de qualité aux producteurs. On assiste à un manque de complémentarités et de synergies, ce qui ne permet pas d'optimiser les changements attendus.

Au titre des perspectives pour la période 2013-2017, le succès du secteur agricole dépendra d'une mise en œuvre efficace du PNIASA, de l'amélioration de la capacité à mobiliser les ressources, d'une meilleure valorisation des produits agricoles et du renforcement des capacités des acteurs à la base en leur fournissant des services appropriés.

1.2.2 Sécurité alimentaire

Au cours de la décennie passée, excepté le riz usiné qui connaît un déficit structurel, le bilan alimentaire en produits vivriers d'origine végétale a été plus ou moins équilibré, avec des années excédentaires qui succèdent à celles déficitaires jusqu'en 2007 et un taux de couverture des besoins par la production nationale variant entre 90% et 105%. Selon les estimations de la DSID, durant les quatre (4) dernières campagnes agricoles, le Togo a enregistré des excédents céréaliers nets s'élevant à 32 500 tonnes en 2008/2009, à 106 500 tonnes en 2009/2010, à 76 500 tonnes en 2010/2011 et à 107 500 tonnes en 2011/2012. Cependant, le bilan demeure déficitaire pour les produits carnés et halieutiques avec des taux de couverture respectifs de moins de 70% et 50% des besoins nationaux.

Malgré la disponibilité relative des produits alimentaires, une partie de la population n'y a pas accès. Selon les résultats du Questionnaire des Indicateurs de Base de Bien-être (QUIBB) 2011, environ la moitié des ménages (48,2%) a des difficultés à subvenir aux besoins alimentaires de leurs membres. L'utilisation adéquate des denrées alimentaires reste aussi une préoccupation majeure. Les résultats des enquêtes révèlent des rations caloriques passant de 2.284 kcal/p/j en 2001 à 2.130 kcal/p/j en 2006 contre 2.400 kcal/p/j recommandées par la FAO¹¹. Dans cette situation, les enfants sont très affectés avec des taux de malnutrition élevés. Selon les résultats de l'enquête par grappe à indicateurs multiples (MICS4 : Multiple Indicator Cluster Surveys) de 2010, la malnutrition chronique touche près de 30% des enfants du Togo.

Globalement, il est à relever l'instabilité des excédents alimentaires d'une campagne à l'autre, témoignant ainsi de la fragilité de la sécurité alimentaire. Les tendances indiquent que l'objectif de réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim, ne pourrait pas être atteint par le Togo. En milieu rural, les principales causes d'insécurité alimentaire sont les faibles récoltes (48,5% des ménages) et les faibles ressources financières (32,1% des ménages). En ce qui concerne le milieu urbain, les faibles ressources financières (53,9% des ménages) et le coût élevé des produits sur le marché (29,3%) sont les principales causes d'insécurité alimentaire (QUIBB 2011).

Les principaux problèmes sont relatifs au stockage et à l'acheminement des produits dus au manque d'infrastructures et de logistiques adéquates, à l'inégale répartition des stocks sur le territoire, à l'accentuation de la pauvreté monétaire chez certaines couches de la population, à la faible qualité des aliments, au caractère aléatoire de l'agriculture togolaise, à sa faible productivité, à la variabilité climatique et à l'instabilité des revenus des ménages.

Au niveau des opportunités, dans le cadre de la mise en œuvre du PNIASA, le Projet d'Appui au Développement de l'Agriculture au Togo (PADAT / financement FIDA) et le Projet d'Appui au Secteur Agricole (PASA / financement Banque Mondiale) sont en cours d'exécution. Ces deux projets visent à améliorer la production du maïs, du manioc, du riz, des petits ruminants et des volailles.

L'ANSAT, à partir de son stock de sécurité, offre en temps de soudure des denrées alimentaires de base à coût réduit à la population. Ce faisant, elle limite les risques d'insécurité alimentaire. Par ailleurs, des organisations de producteurs à l'instar de la Centrale des Producteurs de Céréales (CPC) et le Réseau National des Producteurs de Semences permettent de réduire les défis liés à l'approvisionnement en

¹¹ Rapport de suivi des OMD, 2010

semences, à la production et à la commercialisation des produits en fournissant aux petits producteurs des services plus ou moins adéquats. Dans l'ensemble, les capacités de ces organisations et institutions locales sont faibles et nécessitent d'être renforcées pour une meilleure gestion de la sécurité alimentaire.

En termes de perspectives, pour améliorer l'état de la sécurité alimentaire, la Stratégie de Croissance Accélérée et de Promotion de l'Emploi (SCAPE)¹² prévoit, durant la période 2013-2017, de promouvoir le droit à l'alimentation et la bonne gouvernance autour de la sécurité alimentaire et nutritionnelle à travers, entre autres, la mise en place d'un système d'alerte précoce, la constitution des stocks de sécurité, le contrôle de la qualité sanitaire des aliments et de l'eau, ainsi que l'augmentation significative de la production céréalière (4,5%/an), de tubercule (3%/an), de viande (1,38 %/an) et halieutique (4,5% /an).

1.2.3 Protection de l'environnement et gestion des ressources naturelles

En matière de protection de l'environnement et de gestion des ressources naturelles, les mesures de protection des forêts existantes ont contribué à réduire les dommages causés par les feux de brousse et d'amorcer la lutte contre le fort taux de déforestation qui est de 4,5% /an. Il est à noter que le Togo dispose d'importants atouts pour le développement des produits forestiers ligneux (bois d'œuvre et de service, bois-énergie) et non ligneux. De 2009 à 2011, 8 000 ha de forêts ont été reboisés et 15 000 ha de plantations étatiques entretenus. Par ailleurs, il est constaté un ralentissement de l'envahissement des aires protégées. La superficie des forêts est estimée à 386 000 ha¹³ en 2009 et représente seulement 7,1%¹⁴ des terres émergées contre 30% recommandés¹⁵.

Le Togo dispose des ressources en eau abondantes, mais irrégulièrement réparties et constituées des eaux pluviales, des eaux de surface et des eaux souterraines renouvelables. Selon l'état des lieux établi en 2005, le volume total des ressources en eau renouvelables est estimé à environ 19 milliards de mètres cube par an. La proportion utilisée est estimée à 2% à l'horizon 2015. Les ressources en eau sont mobilisées prioritairement pour l'alimentation en eau potable et les secteurs économiques dont l'agriculture, l'élevage et la pisciculture.

Concernant la Gouvernance en matière de protection de l'environnement et gestion des ressources naturelles, le Togo a adopté trois (03) principales lois : la loi-cadre sur l'environnement, le code forestier et la loi sur la prévention des risques biotechnologiques. La mise en œuvre de ces lois a permis au pays de se doter de nouvelles institutions, notamment la Commission Nationale de Développement Durable (CNDD), l'Agence Nationale de Gestion de l'Environnement (ANGE) et le Fonds National pour l'Environnement (FNE). Le Gouvernement a élaboré, par ailleurs, en novembre 2010, le Programme National d'Investissement pour l'Environnement et les Ressources Naturelles (PNIERN) et adopté en octobre 2011 la nouvelle politique forestière et le nouveau Plan d'Action Forestier National (PAFN).

Les principaux problèmes dans ce secteur sont la dégradation du couvert végétal et des sols, l'envasement des cours d'eau, l'érosion côtière et la dégradation des ressources du littoral, les pollutions de toute sorte ainsi que la recrudescence des catastrophes naturelles telles que les inondations et les sécheresses dues aux changements climatiques.

Les opportunités dans ce secteur se résument à travers les appuis du PNUE / FEM (biodiversité), de l'OIBT (développement du matériel végétal amélioré, gestion durable des forêts), du PNUD (développement des plantations scolaires).

Les capacités du MERF et ses structures déconcentrées, ainsi que des organisations de la société civile (Amis de la Terre, Centre pour l'Ecologie et le Développement, Jeunes Volontaires pour l'Environnement, Alliance Nationale des Consommateurs de l'Environnement) à mobiliser des ressources demeurent faibles.

¹² Septembre 2012

¹³ FAO : Situation des forêts du monde, 2009

¹⁴ SCAPE 2012

¹⁵ FAO : Situation des forêts du monde, 2009

En termes de perspectives, la SCAPE envisage dans les 5 années à venir, entre autres, de gérer durablement les forêts, les terres et les eaux, de lutter contre les changements climatiques, de gérer efficacement les catastrophes, de gérer durablement la zone côtière et le cadre de vie, de faire le plaidoyer pour une mobilisation plus accrue des ressources pour la mise en œuvre du PNIERN et de mettre en place des réformes institutionnelles et structurelles nécessaires pour l'ensemble du secteur forestier.

En conclusion, il ressort de l'analyse de la situation, l'existence de problèmes et défis à relever dans les différents domaines touchés par le mandat de la FAO. Ces défis peuvent se résumer comme suit :

- ***l'amélioration de la productivité des systèmes de production ;***
- ***la maîtrise de l'eau en agriculture ;***
- ***la préservation de la sécurité alimentaire et nutritionnelle;***
- ***la gestion durable des ressources naturelles et l'adaptation aux changements climatiques ;***
- ***le renforcement du rôle des producteurs afin qu'ils puissent tirer le maximum de profits de la chaîne de valeur générée au niveau des filières ;***
- ***l'accès sécurisé au foncier et à un financement durable de l'agriculture ;***
- ***la prévention et la gestion des catastrophes naturelles et des crises alimentaires et le renforcement de la résilience des petits producteurs face à leur récurrence et leur caractère erratique.***

1.3 Revue des politiques et des programmes

Cette partie présente succinctement une revue des documents de politiques, de stratégies et de programmes élaborés au niveau macro et au niveau sectoriel (cf. détail en annexe n° 10).

1.3.1 Au niveau macro

Le **Gouvernement togolais** a élaboré la Stratégie de Croissance Accélérée et de Promotion de l'Emploi (SCAPE) qui définit le cadre stratégique du pays pour la période 2013-2017. Elle est bâtie autour de cinq (5) axes : (i) Développement des secteurs à fort potentiel de croissance, (ii) Renforcement des infrastructures économiques, (iii) Développement du capital humain, de la protection sociale et de l'emploi, (iv) Renforcement de la gouvernance et (v) Promotion d'un développement participatif, équilibré et durable. Ces axes sont en harmonie avec les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

Au niveau du **Système des Nations Unies**, le Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement (UNDAF) 2008-2012 prend en compte trois (3) domaines d'intervention à savoir : la lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire, le développement des secteurs sociaux ainsi que la promotion de la bonne gouvernance et des Droits de l'homme. Un nouveau UNDAF est en cours d'élaboration pour la période 2014-2018. Les axes retenus pour le moment sont (i) l'accès équitable aux services sociaux de base de qualité, (ii) la gouvernance renforcée pour la réduction des inégalités, la consolidation de la paix et de la démocratie ainsi que (iii) le renforcement des capacités du secteur agricole, la gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles et la promotion de l'emploi des jeunes.

1.3.2 Au niveau sectoriel

Au niveau sectoriel, il existe également des documents de politique et de stratégie qui orientent les différentes interventions :

Pour le secteur agricole : Le Programme National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire (PNIASA), structuré en cinq sous-programmes, envisage de réaliser une croissance agricole annuelle d'au moins 6% à l'horizon 2015. Une nouvelle Politique Nationale de Développement Agricole du Togo (PNDAT), 2013-2022, vient être validée.

Pour le secteur de l'environnement et des ressources forestières : Le Programme National d'Investissement pour l'Environnement et les Ressources Naturelles (PNIERN), cadre fédérateur des interventions dans le secteur, a été adopté en 2010 et comporte six (6) sous programmes (cf. annexe n°10). Le PNIERN est aligné sur le DSRP-C à travers le pilier 2 et sur la SCAPE, axes 1 et 5.

Au niveau du secteur de l'eau et de l'assainissement : La Politique Nationale de l'Eau (PNE), adoptée en 2010, met l'accent sur différentes dimensions de l'eau. Ainsi, en dehors de la fourniture d'eau potable aux populations, son usage est considéré dans les activités économiques, notamment l'agriculture et aussi comme un bien écologique à préserver.

Au niveau du Développement à la Base : La Politique Nationale de Développement à la Base vise à contribuer à la réduction de la pauvreté à travers l'amélioration de l'accès des communautés et des organisations locales au « minimum vital commun », c'est-à-dire aux besoins essentiels à la survie de l'être humain (alimentation, habillement, logement, hygiène et soins corporels).

Au niveau de la Communication : La Politique Nationale de la Communication (PNC) a pour but d'assurer la gestion efficace et la bonne coordination des communications à l'échelle du gouvernement et de faire en sorte que celles-ci répondent aux divers besoins d'information du public. Il existe spécifiquement une Politique Nationale de Communication pour le Développement Rural (PNCDR) dont les objectifs sont donnés en annexe 10.

Au niveau du genre : La Politique Nationale d'Équité et d'Égalité de Genre (PNEEG) vise à promouvoir l'autonomisation des femmes et leur participation effective à la prise de décision à tous les niveaux du processus de développement du Togo (détails en annexe n° 10).

De cette revue, malgré un environnement social et politique peu favorable, il ressort que le Gouvernement togolais a fait d'énormes efforts pour la formulation de documents de politiques et de stratégies tant au niveau macro qu'au niveau sectoriel. Les axes retenus dans les politiques sectorielles prennent en compte les problèmes réels et s'alignent bien sur les priorités de la SCAPE. L'UNDAF qui est le document cadre de la contribution du Système des Nations Unies dans la réalisation des objectifs stratégiques de l'Etat togolais est également en cohérence avec la SCAPE.

1.4 Parties prenantes et système de gouvernance

Les principales parties prenantes nationales qui ont participé au processus d'élaboration et qui seront impliquées dans la mise en œuvre du CPP sont :

- le Gouvernement à travers le Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche (MAEP), le Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières (MERF), le Ministère du Développement à la Base, de l'Artisanat, de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes (MDBJEJ), le Ministère de l'Économie et des Finances (MEF), le Ministère auprès du Président de la République, chargé de la Planification, du Développement et de l'Aménagement du Territoire (MPDAT), le Ministère de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hydraulique Villageoise (MEAVH), le Ministère de la Communication et le Ministère de la Promotion de la Femme ;
- les organisations de la société civile : les ONG, les associations de développement et les organisations paysannes et leurs faïtières ;
- le secteur privé.

La plupart des Ministères sont représentés à l'intérieur du pays par des structures déconcentrées (cas du MAEP, MERF, MEAHV, MPDAT) et des points focaux (cas du MDBAJEJ). Les organisations de la société civile et du secteur privé sont également implantées sur toute l'étendue du territoire national.

En matière de coordination, il existe des cadres de concertation et d'échange tant au niveau des structures déconcentrées de l'Etat que des organisations de la société civile. Toutefois, on note une irrégularité des réunions de programmation et de suivi des actions au niveau des différents secteurs. Dans l'ensemble, les structures déconcentrées des différents Ministères et les Organisations de la Société Civile sont confrontées aux problèmes de capacités technique, financière et logistique qui entravent une coordination efficace des interventions sur le terrain. Les Directions Régionales du Ministère de la Planification, du Développement et de l'Aménagement du Territoire qui sont sensées assurer la coordination des interventions des différentes parties prenantes au sein de leur région peinent à le faire.

2. AVANTAGES COMPARATIFS ET DOMAINES PRIORITAIRES DE LA FAO AU TOGO

2.1 Cartographie de l'aide internationale des partenaires au développement

Le niveau de financement actuel de l'agriculture et de l'environnement / ressources naturelles est bien meilleur par rapport aux années d'avant 2010 et ce, grâce à la reprise de la coopération avec les principaux bailleurs de fonds depuis 2008 et aussi à l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTTE en 2010. L'objectif visé dans cette rubrique est d'identifier les domaines dans lesquelles la FAO pourrait créer une synergie avec les différents PTF pour la mise œuvre efficace du CPP. Pour ce faire, il est présenté ci-dessous les différents partenaires avec leurs domaines d'intervention qui touchent le mandat de la FAO.

Partenaires bilatéraux

- **La France**, qui a repris sa coopération avec le Togo dès 1999, intervient, à travers l'Agence Française de Développement (AFD) et le Service de Coopération et d'Action Culturelle (SCAC) dans les domaines des pistes rurales, de l'agro industrie, du foncier, des produits forestiers non ligneux et de la transformation des produits agricoles.
- **L'Allemagne**, depuis la reprise de la coopération avec le Togo (2011), a retenu trois axes de coopération : (i) la formation technique et professionnelle et l'emploi des jeunes, (ii) le développement rural et l'agriculture ainsi que (iii) la Gouvernance/décentralisation.
- Les **Etats Unis d'Amérique** interviennent au Togo à travers, d'une part, l'USAID (United States Agency for International Development) dans le renforcement des capacités des producteurs, la transformation des produits agricoles et la gestion des situations d'urgence et, d'autre part, le fonds GAFSP (Global Agriculture and Food Security Program) en appui au MAEP pour la mise en œuvre du PNIASA.
- La **Chine** a renforcé, à partir de 2008, sa coopération avec le Togo en agriculture avec l'envoi d'experts au cabinet du MAEP et la construction d'un centre de formation technique agricole dans la région maritime.
- Le **Japon** fournit des aides alimentaires au Togo dans le cadre de la sécurité alimentaire depuis 2008 à travers des stocks de blé, convertis en monnaie en vue du financement du secteur agricole et du développement en général. Il intervient également dans le renforcement des capacités pour la lutte contre l'érosion côtière et les catastrophes naturelles.

Partenaires multilatéraux

- La **Banque Mondiale** (BM), depuis l'approbation de son document en 2005, intervient dans le secteur agricole et dans le cadre des mesures d'urgence: une opération spéciale intitulée « semences améliorées » à travers le Projet de Développement Communautaire (PDC), le financement du Projet d'Appui au Secteur Agricole (PASA), notamment le renforcement des capacités institutionnelles et la coordination sectorielle. L'IDA soutient aussi le projet PPAAO qui porte essentiellement sur l'amélioration de la productivité agricole à travers le développement et la diffusion de techniques agricoles améliorées de même que le renforcement des capacités institutionnelles. Elle intervient aussi dans l'assainissement, la prévention et la gestion des risques de catastrophes. Elle gère, pour le compte des multi donateurs, les fonds fiduciaires, GRFP et GAFSP, qui contribuent au financement du PASA. Dans ce cadre, le GAFSP finance la promotion des cultures vivrières et d'exportation, la pêche continentale et le renforcement des capacités institutionnelles; le GRFP intervient dans l'appui à l'amélioration de l'élevage traditionnel. Elle renforce également les capacités du gouvernement dans la gestion des dépenses publiques.
- **L'Union Européenne** intervient au Togo à travers le **Fonds Européen de Développement** (FED) et la **Commission Européenne** (CE). Les interventions du FED ont concerné l'élevage, notamment la lutte contre la grippe aviaire, la réhabilitation des ranchs, l'organisation du mouvement du bétail, ainsi que les pistes rurales, les aménagements pour l'agriculture péri urbaine, et la protection de l'environnement. Les actions de l'UE touchent également la gestion décentralisée de l'environnement ainsi que l'assainissement et l'eau.

- La **Banque Africaine de Développement (BAD)** a repris les activités depuis le 22 juillet 2008. Elle intervient dans le renforcement des capacités, les infrastructures rurales, le foncier, la mécanisation agricole, la promotion des chaînes de valeur, l'environnement et l'économie verte.
- La **Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD)** et la **Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO (BIDC)**, institutions spécialisées de financement de l'UEMOA et de la CEDEAO, interviennent dans le financement d'activités du secteur agricole, en particulier les infrastructures rurales, les aménagements hydro-agricoles, la pisciculture et la valorisation des produits agricoles (stockage et transformation).
- **L'Union Economique et Monétaire Ouest Africain (UEMOA)** finance des actions en matière de gestion des aires protégées, de biosécurité, de lutte contre l'érosion côtière et l'aménagement des bas.
- **L'Organisation Internationale des Bois Tropicaux (OIBT)** intervient dans la foresterie, dans la conservation, l'aménagement et la gestion durable de la biodiversité.

Système des Nations Unies

- Le **Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)** soutient les activités de renforcement des capacités pour la gestion de l'environnement et de l'eau, la prévention et la gestion des risques de catastrophes, les aménagements hydro agricoles et l'aménagement des étangs piscicoles.
- Le **Fonds International pour le Développement Agricole (FIDA)**, avec la reprise de la coopération, s'est engagé dans la formulation du Projet d'Appui au Développement Agricole au Togo (PADAT) avec cofinancement des autres bailleurs (GAFSP, BOAD, BIDC). Le FIDA finance les infrastructures rurales et la promotion des cultures vivrières dans la mise en œuvre du PADAT.
- Le **Programme Alimentaire Mondial (PAM)** intervient dans le cadre des cantines scolaires et la distribution des vivres en cas de catastrophes naturelles (par exemple, inondations). Dans ses interventions, le PAM participe au transfert des excédents alimentaires des zones excédentaires (Togo) vers les pays sahéliens qui souffrent de façon récurrente et alternée de sécheresses et/ou d'inondations. Il participe ainsi à la création de marché pour les producteurs agricoles.
- **L'Organisation des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF)** intervient dans le domaine de la nutrition.
- Le **Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE)** intervient dans la protection de l'environnement et des ressources forestières, plus spécifiquement sur la protection de la couche d'ozone et la biosécurité.
- le **Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM)** appuie les actions dans les domaines de la protection de l'environnement et des ressources forestières. Le FEM intervient aussi en matière de biosécurité et de lutte contre le changement climatique, la protection des aires protégées et le renforcement des capacités de gestion de l'environnement.
- **L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS)** a apporté un appui au Ministère de la Santé pour l'élaboration de la Stratégie Nationale pour l'Alimentation et la Nutrition. Elle contribue également à la lutte contre les maladies animales ayant un lien avec la santé humaine.

2.2 Analyse des activités de la FAO au Togo

Les activités de la FAO Togo étaient menées exclusivement sur la base des Plans de Travail Annuels (PTA) jusqu'en 2010, année au cours de laquelle il a été élaboré le Cadre National des Priorités à Moyen Terme (CNPMT) pour la période 2010-2013, qui oriente les interventions de la FAO au Togo. Pour mener, à bien, ses activités, la Représentation de la FAO au Togo s'est dotée d'une équipe et fait appel à des compétences nationales et internationales, ainsi que des fonctionnaires de la FAO pour des missions spécifiques.

2.2.1 Etat de mise en œuvre du Cadre National des Priorités à Moyen Terme (CNPMT) 2010-2013

La Représentation de la FAO au Togo a signé avec le Gouvernement, en avril 2010, le Cadre National de Priorités à Moyen Terme (CNPMT) pour la période 2010-2013. Les interventions mentionnées au CNPMT sont en cohérence avec l'UNDAF signé avec le Gouvernement en avril 2007 pour la période 2008 - 2012 et sont basées sur les priorités définies dans le PNIASA. On y trouve également des actions en matière de gestion de l'environnement et des ressources naturelles, lesquelles sont prises en compte dans le PNIERN élaboré ultérieurement. De même, ces interventions sont en cohérence avec les objectifs stratégiques de la FAO (cf. annexe n° 4).

Le budget total des actions inscrites s'élève à 22.775.000 USD (environ 11,39 milliards de FCFA) et se répartit comme suit :

- 4.665.000 USD sur financement du Programme de Coopération Technique (PCT) ;
- 15.360.000 USD sur Fonds Fiduciaires ;
- 2.750.000 USD sur le Budget National en ce qui concerne particulièrement le Recensement National de l'Agriculture (RNA).

Présentement, le niveau d'exécution financière est le suivant:

- Financement PCT : 2.321.340 USD ;
- Fonds Fiduciaires : 7.245.243 USD ;
- Budget National : 2.400.000 USD.

A la fin du troisième trimestre 2012, le taux d'exécution financière du CNPMT est d'environ 53% (décaissement d'environ 12 millions USD soit 6 milliards de FCFA). Au total, six (6) projets et six (6) études ont été réalisés. Deux (2) autres études sont en cours d'exécution. Durant la même période, cinq (5) projets d'urgence et six (6) études sectorielles, non inscrits au CNPMT, ont été mis en œuvre (cf. annexe n° 8).

2.2.2 Leçons tirées

Les principales leçons tirées de la mise en œuvre du CNPMT se résument comme suit :

- Le CNPMT a été élaboré sans une implication suffisante des Partenaires Techniques et Financiers (PTF), des Organisations Paysannes (OP) et des Organisations de la Société Civile ; ceci a eu une incidence négative sur la mobilisation des ressources et donc sur la mise en œuvre de certains projets, dont ceux qui sont liés au financement du fonds fiduciaire (Trust fund) ;
- La matrice présentée sur les domaines prioritaires nationaux ne comporte pas des indicateurs ou des normes de suivi et évaluation de mise en œuvre du CNPMT, ce qui rendrait difficile son évaluation finale ;
- Certains projets, retenus dans le CNPMT, pouvaient être regroupés par thématique, pour une mise en œuvre efficace et efficiente.

En définitive, la multiplicité de projets et programmes, l'implication insuffisante des parties prenantes, les difficultés de mobilisation de fonds pour le financement des projets sur le fonds fiduciaire, le manque d'un planning de mise en œuvre, ont contribué, entre autres, au bas niveau de réalisation du CNPMT.

2.3 Avantages comparatifs de la FAO

Les activités financées par les partenaires au développement tiennent compte des priorités stratégiques nationales en relation avec leurs mandats. La plupart des acteurs appuient les initiatives qui ont trait à la production agricole, à la sécurité alimentaire, au renforcement des capacités et aux activités génératrices de revenus (AGR) avec peu de différences dans les composantes des projets. C'est ainsi que certains secteurs bénéficient de moins d'appuis que d'autres. Il s'agit, notamment de la nutrition, du système d'information sur la sécurité alimentaire, de la sécurité sanitaire des aliments, de la promotion de l'agro-industrie, de l'eau et de l'irrigation.

De tout ce qui précède, en se basant sur l'expérience de la FAO au Togo et la perception des autres partenaires sur ses activités, il ressort que la FAO présente des avantages comparatifs dans les domaines suivants :

- Expertise technique avérée en agriculture (production végétale, animale, halieutique et en santé animale), en environnement et en gestion des ressources naturelles (reboisement, reconstitution du couvert végétal et gestion durable des forêts) ;
- Appui à l'élaboration des politiques et stratégie nationales de développement agricole et rural et de sécurité alimentaire ;
- Appui à la formulation et à la mise en œuvre des projets et programmes d'investissement dans le secteur agricole et rural ;
- Renforcement des capacités des acteurs publics, des organisations de producteurs (OP) et des acteurs des filières ;
- Soutien et mise en œuvre de projets en faveur d'une croissance inclusive ;
- Soutien et plaidoyer en faveur de la prise en compte de la durabilité environnementale et des changements climatiques ;
- Collecte, analyse, capitalisation et diffusion de l'information technique relative à l'agriculture, la gestion de l'environnement et des ressources naturelles, l'alimentation, la pêche, l'aquaculture, etc. ;
- Soutien aux mécanismes nationaux de prévention et de gestion des catastrophes ;
- Coordination de la mise en œuvre de la réponse aux crises alimentaires et aux urgences agricoles.

La FAO jouit d'une confiance de la part des autorités nationales ainsi que des autres partenaires au regard de son expertise dans ses domaines d'intervention. C'est ainsi qu'elle assure le rôle de chef de file adjoint du Groupe des Partenaires Techniques et Financiers du Secteur Agricole (GPTFSA) au Togo. La FAO joue également le rôle de chef de file du groupe thématique 1 « Lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire » dans le cadre de la mise en œuvre de l'UNDAF 2008-2013. Les domaines d'expertise de la FAO sont bien en cohérence avec la politique nationale dont les objectifs spécifiques sont de faire de l'agriculture (i) une source de croissance accélérée et inclusive de l'économie nationale, (ii) et de création de richesses en milieu rural par une agriculture compétitive et durable.

2.4 Priorités du CPP-Togo

Sur la base des problèmes et des défis relevés dans l'analyse de situation, des priorités inscrites dans les documents de politiques nationales (SCAPE, PNIASA, PNIERN, etc.), et tenant compte de ses avantages comparatifs de la FAO, les trois (3) priorités suivantes sont retenues pour les cinq (5) prochaines années :

☞ Priorité 1 : Renforcement des capacités de production agricole et de la sécurité alimentaire

La FAO, au niveau de cette priorité, va contribuer à l'amélioration des capacités des acteurs du développement agricole, à l'accroissement de la productivité agricole, à une meilleure valorisation des produits agricoles et au renforcement des cadres de concertation et actions pour assurer une alimentation saine, suffisante et équilibrée.

☞ Priorité 2 : Amélioration du cadre de gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles (terres, forêts et eaux)

Il sera question de contribuer à l'amélioration du cadre de gestion des ressources forestières, au renforcement des actions de reboisement et de gestion durable des forêts, terres et eaux.

☞ Priorité 3 : Préparation et réponse efficaces aux menaces et urgences alimentaires et agricoles

L'appui de la FAO portera sur l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan opérationnel de gestion des risques de catastrophes dans le secteur agricole, la formation des acteurs chargés de la gestion des situations d'urgence pour la mise en œuvre du plan et sur l'opérationnalisation des systèmes d'alerte précoce et de suivi des prix sur les marchés dans le secteur agricole.

Ces priorités sont en cohérence avec les documents de politiques nationales, l'UNDAF et les objectifs sous régionaux de la FAO comme l'indique la matrice des priorités (annexe n° 1). Dans l'ensemble, pour les trois (3) priorités, les capacités techniques en matière d'environnement porteur, des organisations nationales et des individus pour mener à bien toutes les tâches requises pour atteindre les objectifs stratégiques sont insuffisantes. Il en est de même pour les capacités fonctionnelles, en termes de planification, de gestion des connaissances, de développement de partenariat et de gestion des programmes et projets.

Questions transversales

Pour l'ensemble des priorités retenues, les questions transversales seront prises en compte dans les actions. Il s'agit notamment du foncier, de l'équité genre, de l'emploi des jeunes, de l'environnement et le financement.

- L'insécurité foncière constitue un frein aux investissements agricoles. La question du foncier sera traitée à travers des actions appropriées. Dans les deux premières priorités du CPP à savoir (i) le renforcement des capacités de production agricole et de la sécurité alimentaire et (ii) l'amélioration du cadre de gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles (terres, forêts, et eaux), il est prévu, dans le cadre du présent CPP, un « projet d'appui aux mécanismes locaux de gestion du foncier ». Ce projet vise à faciliter, au niveau des producteurs, les investissements agricoles et les actions de reboisement. En ce qui concerne la troisième priorité relative à la préparation et réponse efficaces aux menaces et urgences alimentaires et agricoles, le plan opérationnel de gestion des risques de catastrophes dans le secteur agricole prendra en compte la question foncière. Une attention particulière sera également accordée aux activités du Comité foncier.
- S'agissant de l'équité genre, les actions prévues dans les trois (3) priorités ciblent bien les hommes comme les femmes. Par exemple, au niveau de la priorité liée au renforcement des capacités de production agricole et de la sécurité alimentaire, les actions de développement de l'agriculture périurbaine (maraîchage surtout) et de transformation des produits agricoles visent principalement les femmes. Concernant la priorité relative à l'amélioration du cadre de gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles, le projet sur la transformation des produits forestiers non ligneux s'adresse essentiellement aux femmes. Les femmes étant les plus touchées par les problèmes d'accès à la terre, une attention particulière leur sera accordée lors de la mise en œuvre du projet d'appui aux mécanismes locaux de gestion du foncier.
- Par rapport à l'emploi des jeunes, la FAO Togo, dans les actions de renforcement des capacités des producteurs et des organisations paysannes, accordera une priorité aux initiatives des jeunes. Ceci sera fait en complémentarité avec le PNUD à travers ses programmes d'appui aux jeunes en milieu rural. Dans la mise en œuvre du projet d'appui aux mécanismes locaux de gestion du foncier, un accent sera mis sur les problèmes fonciers rencontrés par les jeunes ruraux.
- Sur la problématique de financement, surtout en matière de l'agriculture, la FAO Togo veillera à l'opérationnalisation du fonds d'élevage et du fonds d'appui au secteur semencier. Les études pour la mise en place et le fonctionnement de ces fonds sont réalisées par la FAO Togo à travers des TCP facility. Les résultats de ces études étant disponibles, la FAO Togo fera du plaidoyer pour que les fonds soient effectivement mis en place et opérationnels.

3. PROGRAMMATION AXEE SUR LES RESULTATS

Cette section décrit les effets et produits escomptés du CPP et les approches qui permettront de les réaliser. Pour chaque priorité, il est présenté une brève description des principaux problèmes et défis, ainsi que les contributions des différents acteurs notamment la FAO pour leur résolution.

3.1 Effets et produits du CPP Togo

Priorité 1 : Renforcement des capacités de production agricole et de la sécurité alimentaire

Comme souligné plus haut, le secteur agricole est confronté à d'énormes problèmes de capacités techniques et fonctionnelles dans les trois (3) dimensions suivantes : environnement porteur (propice), organisations et individus.

La volonté et la vision politique à travers les déclarations de politiques du Gouvernement, la SCAPE, le PNIASA et la Politique Nationale de Développement Agricole contribuent à créer un **environnement porteur**. Cependant, on note (i) l'inadéquation de la législation agro-foncière, des textes qui régissent la commercialisation des produits agricoles au Togo et des mécanismes de financement des activités agricoles, (ii) l'enclavement des zones à fortes potentialités de production, (iii) la non maîtrise de l'eau, (iv) le faible soutien aux initiatives de promotion et de développement de la compétitivité des produits vivriers. Pour les **organisations nationales**, les principaux freins sont : la faible capacité de contrôle de qualité des intrants et des productions par les structures étatiques, la valorisation insuffisante des résultats de la recherche, la faible synergie entre les différents intervenants du secteur ainsi que la faible capacité et le niveau d'organisation insuffisant des producteurs. Au niveau des **individus**, on peut citer, entre autres, les déficits en termes de qualifications (technique et administrative) et la non-maîtrise des mécanismes d'accès au marché.

Afin de lever ces contraintes, le Gouvernement et ses partenaires au développement ont entrepris plusieurs actions de renforcement des capacités institutionnelles et des ressources humaines, de maîtrise de l'eau, d'amélioration de la productivité agricole, et de la transformation des produits agricoles. Cependant, vu l'ampleur des problèmes, les défis à relever sont encore importants. Ainsi, la FAO, au regard de ses avantages comparatifs et de ses capacités d'exécution, se propose de contribuer à la réalisation des effets et produits mentionnés ci-après.

Effet : La sécurité alimentaire et le revenu des petits producteurs agricoles sont améliorés

Produit 1.1 : Les capacités techniques et logistiques des acteurs du développement agricole sont renforcées.

Deux catégories d'acteurs seront prises en compte, à savoir :

- ✓ le personnel des structures et des organisations d'appui (Ministères, structures décentralisées, ONG) sera formé sur la planification agricole, la vulgarisation agricole et le suivi évaluation des projets/programmes ;
- ✓ les producteurs et leurs organisations seront formés sur la gestion organisationnelle, administrative et financière, puis éventuellement sur d'autres thèmes relatifs à l'efficacité des organisations paysannes.

En plus de ces actions de formation, il y aura des appuis pour l'élaboration de textes législatifs.

Produit 1.2 : La productivité agricole (production végétale et animale) est accrue.

L'accent sera mis sur la disponibilité et la qualité des intrants (semences, alevins, etc.), l'amélioration des équipements de travail, l'intensification de l'agriculture périurbaine (légumes et fruits), les élevages spéciaux (lapins, abeilles, aulacodes, escargots), la prévention voire la lutte contre les épizooties.

Produit 1.3 : Les produits agricoles sont mieux valorisés à travers la transformation et la commercialisation

Une meilleure valorisation des produits et une amélioration des revenus des petits exploitants agricoles sont basées sur des actions de conservation, de transformation et de commercialisation des produits à des prix rémunérateurs. Les actions porteront, d'une part, sur la formation des producteurs en matière de transformation, de conservation, la maîtrise des circuits de commercialisation et, d'autre part, sur le renforcement des systèmes d'information sur les marchés et la révision des textes et lois y afférents.

Produit 1.4. Les cadres de concertation et les actions pour une alimentation saine et suffisante et une nutrition équilibrée sont renforcés

La mise en place de cadres de concertation relatifs à l'alimentation permettra de garantir, aux togolais, le droit à l'alimentation et à une nutrition saine et équilibrée. Une attention particulière sera accordée aux actions d'alimentation scolaire durable à travers les jardins scolaires en appui aux cantines scolaires.

☞ Priorité 2 : Amélioration du cadre de gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles (terres, forêts et eaux)

Le secteur de l'environnement et des ressources naturelles est confronté à des contraintes techniques et fonctionnelles au niveau des trois (3) dimensions : environnement porteur, organisations nationales et individus. A cet égard, l'Etat contribue à la création d'un **environnement porteur** à travers (i) la mise en place des textes législatifs, notamment la loi-cadre sur l'environnement, la loi sur la prévention des risques biotechnologiques, le code forestier et (ii) l'élaboration de documents de politiques à savoir la SCAPE, le PNIERN, la PFT et le PAFN. Nonobstant, il reste encore des défis à relever portant sur l'opérationnalisation de la Commission Nationale de Développement Durable et du Fonds National pour l'Environnement et l'intégration des évaluations environnementales comme outils d'aide à la prise de décisions. Concernant les **organisations nationales**, on note la faible capacité de contrôle des différentes transactions forestières par les structures étatiques, ainsi que la faible synergie entre les différents intervenants du secteur. Au niveau des **individus**, des déficits de capacités techniques et financières sont observés chez les acteurs opérant dans le secteur.

Pour relever ces défis, le Gouvernement et des partenaires apportent un appui technique et financier dans le secteur. Malgré ces interventions, les besoins sont encore considérables. Ainsi, la FAO, au regard de ses avantages comparatifs et de ses capacités d'exécution, se propose de contribuer à la réalisation de l'effet et des produits ci-dessous.

✚ Effet : Le couvert forestier national est amélioré et les bonnes pratiques de gestion durable des terres et des eaux sont adoptées

Produit 2.1 : Le cadre de gestion des ressources forestières est amélioré

Une attention sera accordée :

- ✓ au renforcement des capacités des acteurs ;
- ✓ à la mise en place d'un système d'information géographique pour la gestion durable des forêts.

Produit 2.2 : La production de plants forestiers et les superficies reboisées ont augmenté

Un appui sera apporté pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un Programme National de Reboisement.

Produit 2.3 : Les outils pour la gestion durable des forêts, terres et eaux sont produits et les superficies restaurées et aménagées ont augmenté

Les actions, dans le cadre de la gestion durable des forêts, terres et eaux, comprennent un Inventaire Forestier National (IFN), la mise en place d'un système de suivi quantitatif des ressources en eau, l'agroforesterie, ainsi que les appuis à la gestion durable des forêts communautaires. La question d'adaptation des écosystèmes forestiers aux changements climatiques sera également prise en compte dans les actions.

Priorité 3 : Préparation et réponse efficaces aux menaces et urgences alimentaires et agricoles

En matière de préparation et de réponse aux urgences agricoles et alimentaires, les carences en termes de capacités sont importantes. La mise en place d'une stratégie nationale pour la réduction des risques de catastrophes (en cours d'actualisation), la formation d'un groupe d'experts national en évaluation post catastrophe, l'opérationnalisation de la plateforme nationale de réduction des risques de catastrophes (le secrétariat technique est assuré par le MERF), la mise en place des plateformes régionales, l'actualisation du plan de contingence national et du plan d'organisation des secours d'urgence, la construction d'un centre pour sinistrés de catastrophes naturelles et/ou anthropiques dénotent l'engagement du Gouvernement à créer un **environnement porteur**. Concernant particulièrement le secteur agricole, un système d'alerte précoce est mis en place mais rencontre des problèmes d'opérationnalisation. En outre, il n'existe ni stratégie ni plan de contingence spécifique dans le secteur agricole. Les problèmes sont, par ailleurs, relatifs au déficit de communication et d'information sur les prix agricoles. Au niveau des **organisations nationales**, il est relevé la faible capacité des organisations publiques, notamment les Ministères concernés et leurs structures décentralisées ainsi que des organisations de la société civile en termes de gestion stratégique, de coordination et de complémentarités, de ressources humaines et financières, d'informations et d'infrastructures adéquates. En termes de capacité des **individus**, ni le personnel des structures publiques et des organisations de la société civile, ni les exploitants agricoles ne disposent de moyens suffisants pour faire face rapidement aux catastrophes notamment les inondations.

La FAO, au regard de ses avantages comparatifs et de ses capacités d'exécution, va contribuer à la réalisation de l'effet et des produits ci-après.

Effet : Les situations d'urgence alimentaires et de risques de catastrophes dans le secteur agricole sont mieux gérées

Produit 3.1 : Un plan opérationnel de gestion des risques de catastrophes (GRC) dans le secteur agricole est élaboré et mis en œuvre

En prélude à l'élaboration du plan opérationnel GRC, une cartographie des zones inondables sera établie. Le plan de prévention sera notamment basé sur l'éducation, l'information et la sensibilisation. Le plan de contingence portera entre autres sur l'encadrement et le suivi des producteurs sinistrés, la mise à disposition des intrants agricoles et des terres, ainsi que la formalisation d'un système de communication avec les agriculteurs. Dans la perspective d'une plus grande efficacité des interventions dans le cadre des situations d'urgence, tous les acteurs seront formés, à travers des ateliers, sur différentes thématiques nécessaires à la mise en œuvre du plan élaboré.

Produit 3.2 : Les systèmes d'alerte précoce dans le secteur agricole et de suivi des prix des produits agricoles sur les marchés sont opérationnalisés

La DSID a mis en place un Système d'Information sur les Marchés (SIM) des produits agricoles et d'élevage et un Système d'Alerte Précoce (SAP). De même, il est mis en place, au sein de la Centrale des Producteurs de Céréales (CPC Togo), un Système d'Information sur les Marchés (SIM) afin de permettre aux producteurs agricoles, eux-mêmes, de collecter et de diffuser les informations sur les prix et les disponibilités des produits céréaliers.

Pour assurer la disponibilité des principaux produits agricoles sur les marchés à des prix rémunérateurs, ainsi que la préparation pour la prévention et la gestion des risques liés aux catastrophes (fortes inondations), il est nécessaire d'avoir un plan de communication approprié et un système de suivi de la pluviométrie, notamment dans les zones à risque (inondations).

3.2 Coût du CPP Togo

Le coût total du CPP s'élève à **13.177.000 USD** (soit 6.688.500.000 F CFA) dont **2.412.000 USD** (soit 1.206.000.000) disponibles. Il en découle un objectif de mobilisation de **10 765 000 USD** (soit 5 382 500 000 F CFA) (Cf. annexe 3). Les fonds seront recherchés auprès du Gouvernement, de la FAO et des Partenaires Financiers.

Tableau 1 : Récapitulatif du coût indicatif du CPP Togo, par domaine prioritaire

Résultats du CPP Togo	Besoins indicatifs en ressources (USD)		
	Estimation des ressources totales requises	Financement existant	Objectif de mobilisation des ressources (écart)
Priorité 1 : Renforcement des capacités de production agricole et de la sécurité alimentaire	5 187 000	1 487 000	3 700 000
Produit 1.1 : Les capacités techniques et logistiques des acteurs du développement agricole sont renforcées	830 000	480 000	350 000
Produit 1.2 : La productivité agricole (production végétale et animale) est accrue	2 927 000	127 000	2 800 000
Produit 1.3 : Les produits agricoles sont mieux valorisés à travers la transformation et la commercialisation	530 000	480 000	50 000
Produit 1.4. : Les cadres de concertation et les actions pour une alimentation saine et suffisante et une nutrition équilibrée sont renforcés	900 000	400 000	500 000
Priorité 2 : Amélioration du cadre de gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles (terres, forêts et eaux)	3 690 000	925 000	2 765 000
Produit 2.1 : Le cadre de gestion des ressources forestières est amélioré	685 000	120 000	565 000
Produit 2.2 : La production de plants forestiers et les superficies reboisées ont augmenté	500 000	300 000	200 000
Produit 2.3 : Les outils pour la gestion durable des forêts, terres et eaux sont produits et les superficies restaurées et aménagées ont augmenté	2 505 000	505 000	2 000 000
Priorité 3 : Préparation et réponse efficaces aux menaces et urgences alimentaires et agricoles	4 300 000	0	4 300 000
Produit 3.1 : Un plan opérationnel de gestion des risques de catastrophes dans le secteur agricole est élaboré et mis en œuvre	3 800 000	0	3 800 000
Produit 3.2 : Les systèmes d'alerte précoce dans le secteur agricole et de suivi des prix sur les marchés sont opérationnels	500 000	0	500 000
TOTAUX	13 177 000	2 412 000	10 765 000

1USD = 500 F CFA

4. DISPOSITIFS DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI & EVALUATION DU CPP-TOGO

Cette partie traite des arrangements institutionnels et organisationnels à mettre en place pour le suivi et la mise en œuvre du CPP Togo, notamment le mécanisme de suivi & évaluation, le dispositif institutionnel et le Plan d'action du CPP.

4.1 Mécanisme de mise en œuvre

Au regard du processus mis en place pour l'élaboration du CPP Togo, les acteurs de la mise en œuvre comprendront la Représentation de la FAO, les Ministères impliqués, les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) et la société civile. Les deux (2) organes de mise en œuvre prévus à cet effet sont le comité de pilotage et le comité technique d'appui. La coordination générale du CPP sera assurée par le Chargé de Programme de la FAO. La matrice suivante présente la composition, les attributions ainsi que les fréquences des réunions de chaque comité.

Matrice 1 : Composition et attributions des comités de mise en œuvre du CPP

Organes	Attributions	Composition	Fréquence réunion
Comité de pilotage	<ul style="list-style-type: none">- Examiner et approuver le PTBA- Examiner et approuver les rapports d'exécution technique et financière	<ul style="list-style-type: none">- 1 représentant par Ministère impliqué- FAOR- 1 représentant du SNU- 1 représentant des Partenaires financiers- 1 représentant de la société civile- 1 représentant du secteur privé	2 fois / an
Comité technique d'appui	<ul style="list-style-type: none">- Appuyer la coordination générale dans, l'élaboration et la mise en œuvre du PTBA- Faire le point de l'exécution des projets CPP- Identifier les approches de solution et aider à leur mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none">- FAOR- Coordonnateurs des différents projets inscrits au CPP	4 fois / an

Le Chargé de programme de la FAO, en qualité de Coordonnateur général du CPP devra assurer les fonctions suivantes :

- Coordonner l'élaboration du Plan de Travail et Budget Annuel (PTBA) ;
- Faire la synthèse de l'exécution des projets ;
- Elaborer des rapports d'exécution technique et financière ;
- Programmer les évaluations des projets exécutés ;
- Soumettre les rapports au comité de pilotage.

4.2 Mécanisme de suivi et évaluation

Dans le cadre de la mise en œuvre du CPP, il est prévu des mécanismes de suivi et d'évaluation.

4.2.1 Mécanisme de suivi

Un dispositif de suivi sera mis en place au niveau de chaque coordination de projet et relié au dispositif de suivi de chaque ministère bénéficiaire pour tous ses projets qui figurent au CPP puis à celui de la

coordination nationale du CPP, c'est-à-dire à la FAOR, et enfin, au dispositif de suivi de la FAO dans son ensemble (sous-régional, régional et siège) et de l'UNDAF-Togo à travers, entre autres, les cadres logiques.

Des outils de suivi appropriés seront mis en place à cet effet, entre autres, les fiches d'identification des projets, les cadres logiques, le tableau de suivi du PTBA, le tableau de suivi du plan de consommation de crédit, le tableau de plan de passation de marché et le tableau de bord des indicateurs.

En ce qui concerne le rapportage, un rapport de suivi sera produit annuellement par la Représentation de la FAO à partir des rapports fournis par les Ministères impliqués dans la mise en œuvre du CPP. En fin de chaque année, un rapport de suivi est produit au niveau de chaque coordonnateur de projet et transmis à l'organe de suivi au sein du Ministère qui en fait la synthèse avant la transmission à la FAOR. La FAOR fera la synthèse de ces documents émanant des Ministères. Ces rapports de suivi seront diffusés auprès des parties prenantes et serviront aussi de sources de données pour la plateforme de gestion de l'aide et le système de suivi de l'UNDAF et de la SCAPE.

4.2.2 Mécanisme d'évaluation

Il est prévu quatre (04) types d'évaluation :

- L'évaluation annuelle sera réalisée par le comité technique d'appui sous la présidence de la coordination nationale (FAO). Il s'agit d'une auto-évaluation globale de : (i) l'environnement externe influant sur la réalisation des effets du CPP et (ii) l'avancement de la réalisation des produits du CPP. Pour y arriver, il sera organisé des sessions d'évaluation et de planification participatives avec les bénéficiaires et les institutions de mise en œuvre des projets. Elles permettront d'identifier les actions correctives immédiates, entre autres, reprogrammation, report et annulation. Sur la base de ces informations, il sera procédé régulièrement à la révision du cadre de résultats du CPP et à la mise en relation des cadres logiques des projets exécutés par la FAO dans son ensemble avec le cadre de résultats global du CPP Togo.
- L'évaluation à mi-parcours sera réalisée conjointement par les experts de la FAO Régional/Siège, le gouvernement et les autres parties prenantes. Elle portera sur l'avancement de la réalisation des résultats du CPP et produira des rapports sur les indicateurs. Elle peut conduire à modifier la portée du CPP, notamment les résultats et les indicateurs. A l'instar de l'évaluation annuelle, l'approche sera très participative avec une étroite implication des bénéficiaires et des institutions de mise en œuvre des projets, à travers des sessions d'évaluation. Les résultats de l'évaluation à mi-parcours du CPP peuvent nourrir l'actualisation de l'UNDAF.
- L'évaluation finale du CPP portera sur la pertinence, l'efficacité, l'impact et la viabilité de l'assistance que la FAO apporte au pays. Les bénéficiaires et les institutions de mise en œuvre des projets seront associés à cette évaluation. Les résultats fourniront des informations de base, entre autres, sur le rôle et la contribution des différentes parties prenantes (dont la FAO) dans le pays et guideront la formulation d'un nouveau CPP/document de programmation/planification.
- L'évaluation des impacts du CPP pourra intervenir entre 5 ans et 10 ans après la clôture du CPP. Elle sera réalisée par une équipe d'experts indépendants et les différentes parties prenantes des évaluations précédentes.

Les rapports qui découleront de ces différentes évaluations seront soumis au Comité de pilotage et à la FAO régional/Siège. Ils peuvent conduire éventuellement à une réorientation ou modification profonde des interventions.

4.3 Plan d'action du CPP

La mise en œuvre du CPP sera axée sur un calendrier indicatif de la réalisation de ses effets/ produits, avec mention des unités techniques responsables (cf. annexe n° 6). Il prend en compte les matrices des priorités qui mettent en exergue les produits et les indicateurs devant permettre d'apprécier le niveau de performance des actions menées. Après l'adoption du CPP Togo, le plan d'action sera décliné en Plan de Travail biennal.

5. STRATEGIE DE MOBILISATION DES RESSOURCES

Cette rubrique met en exergue les principes directeurs suivants, les axes ainsi que les éléments de mise en œuvre de la stratégie de mobilisation des ressources.

5.1 Principes directeurs

La stratégie de mobilisation des ressources financières repose sur les principes directeurs suivants :

- toutes les ressources mobilisées appuient le CPP Togo et sont donc axées sur la réalisation des objectifs de développement national et l'atteinte des résultats escomptés ;
- les accords de partenariat en matière de ressources sont conformes aux règles et réglementations de la FAO et des fournisseurs de ressources;
- toutes les ressources mobilisées font l'objet d'un suivi et de rapports, et des relations étroites sont établies avec les fournisseurs de ressources en s'appuyant sur la confiance et la responsabilité mutuelle;
- tous les efforts de mobilisation de ressources sont coordonnés et harmonisés par la FAOR et bénéficient d'un environnement interne particulièrement favorable.

5.2 Axes de la stratégie

La stratégie vise à mobiliser des ressources suffisantes en vue d'atteindre les résultats attendus du CPP. Pour y parvenir, il est prévu quatre (4) axes ci-après:

- Renforcement et diversification des partenariats en matière de ressources :
- Amélioration de la visibilité des domaines d'intervention prioritaires de la FAO en l'occurrence dans le cadre du CPP et des besoins de ressources corrélés à travers une communication appropriée ;
- Mise en place d'une culture nouvelle et de moyens renforcés pour mobiliser des ressources ;
- Planification et utilisation des ressources plus efficaces et rapports communiqués à ce sujet aux organes directeurs et aux partenaires extérieurs.

5.3 Mise en œuvre de la Stratégie

Un plan d'action structuré autour de ces quatre (4) axes de la stratégie de mobilisation (cf. annexe n° 7) et de gestion des ressources, présente les activités ciblées et concrètes et les produits visant à atteindre les résultats obtenus.

Les responsabilités et les rôles concernant la mobilisation des ressources par la FAO sont définis à tous les niveaux. Au niveau national, le Représentant de la FAO joue un rôle de chef de file et il est appuyé par l'équipe technique en place, en l'occurrence le chargé de programme, et relayé au niveau supérieur par la représentation sous-régionale, régionale et le siège. Le Gouvernement s'attellera à la mobilisation de ressources internes.

ANNEXES

Annexe n° 1: Matrice des priorités du CPP Togo

Priorités du CPP Togo	Priorités SCAPE	Priorités PNIASA / PNIERN	Priorités UNDAF 2014-2018	Priorités sous régionales de la FAO	Objectifs stratégiques de la FAO
<p>Priorité 1 : Renforcement des capacités de production agricole et de la sécurité alimentaire</p> <p>1.1 Les capacités techniques et logistiques des acteurs du développement agricole sont renforcées</p> <p>1.2 La productivité agricole (production végétale et animale) est accrue</p> <p>1.3 Les produits agricoles sont mieux valorisés à travers la transformation et la commercialisation</p> <p>1.4 Les cadres de concertation et les actions pour une alimentation saine et suffisante et une nutrition équilibrée sont renforcés</p>	<p>Axe 1 : Développement des secteurs à fort potentiel de croissance</p> <p>C1 : Augmentation de la productivité agricole et amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle</p> <p>Axe 3 : Développement du capital humain, de la protection sociale et de l'emploi</p> <p>C2 : Développement du système et des services de santé et de nutrition</p> <p>C6 : Promotion de l'équité et égalité du genre</p> <p>C7 : Promotion de la jeunesse et de l'emploi des jeunes</p>	<p>PNIASA :</p> <p>SP1 : Promotion des filières végétales</p> <p>C1 : Appui à l'intensification de la production vivrière</p> <p>SP2 : Promotion des filières animales</p> <p>C1 : Intensification de l'élevage traditionnel</p> <p>SP3 : Promotion des filières halieutiques</p> <p>C1 : Intensification de la production piscicole</p> <p>SP5 : Renforcement institutionnel et de la coordination sectorielle</p> <p>C3 : Promotion de la gouvernance autour du droit à l'alimentation</p>	<p>Axe 1, Effet 1 : La sécurité alimentaire, la résilience des communautés aux changements climatiques et l'accès des jeunes et des femmes à l'emploi sont améliorés</p> <p>Produit 1: Des actions d'assistance conseil, de formation et d'accompagnement pour le développement des chaînes de valeur dans le secteur agricole sont mises en œuvre</p>	<p>Priorité 1 : Augmentation durable de la production, de la productivité agricole et de la diversification pour une meilleure nutrition des populations vulnérables touchées par l'insécurité alimentaire à court, moyen et long terme</p> <p>Priorité 3 : Environnement propice, attractifs, compétitif et sensible au genre pour les marchés et une meilleure qualité et une sécurité sanitaire des aliments pour un commerce accru englobant les besoins spécifiques des femmes et des groupes vulnérables</p>	<p>1 Eradiquer la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition</p> <p>2 Augmenter et améliorer la fourniture des biens et services issus de l'agriculture, la foresterie et la Pêche de manière durable</p> <p>3 Réduire la pauvreté rurale</p> <p>4 Rendre plus inclusifs et efficaces les systèmes agricoles et alimentaires aux niveaux local, national et international</p>
<p>Priorité 2 : Amélioration du cadre de gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles (terres, forêts et eaux)</p> <p>2.1. Le cadre de gestion des ressources forestières est amélioré</p>	<p>Axe 5 : Promotion d'un Développement participatif, équilibré et durable</p>	<p>PNIERN :</p> <p>SP1 : Renforcement des capacités institutionnelles, juridiques, financières et techniques de gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles</p> <p>SP2 : Soutien à la mise en</p>	<p>Axe 1, Effet 1 : La sécurité alimentaire, la résilience des communautés aux changements climatiques et l'accès des jeunes et des femmes à l'emploi sont améliorés</p>	<p>Priorité 2 : La gestion durable des ressources naturelles (forêts, arbres, eau, faune et ressources génétiques) englobant les besoins spécifiques des femmes et des groupes vulnérables</p>	<p>2 Augmenter et améliorer la fourniture des biens et services issus de l'agriculture, la foresterie et la Pêche de manière durable</p>

Priorités du CPP Togo	Priorités SCAPE	Priorités PNIASA / PNIERN	Priorités UNDAF 2014-2018	Priorités sous régionales de la FAO	Objectifs stratégiques de la FAO
<p>2.2. La production de plants forestiers et les superficies reboisées ont augmenté</p> <p>2.3. Les outils pour la gestion durable des forêts, terres et eaux sont produits et les superficies restaurées et aménagées ont augmenté</p>	<p>C3 : Environnement, gestion durable des ressources naturelles et cadre de vie</p>	<p>œuvre et à l'amplification des bonnes pratiques de gestion de l'environnement et des ressources naturelles en milieu rural et au renforcement des services de recherche et conseils et des services commerciaux.</p> <p>SP3 : Atténuation des effets des changements climatiques, gestion des catastrophes et prévention des risques.</p> <p>SP4 : Réduction des émissions issues de la déforestation et de la dégradation des forêts.</p>	<p>Produit 2 :</p> <p>Une assistance technique est apportée à la formulation et la mise en œuvre de politiques publiques favorisant la résilience des communautés aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles</p>		<p>3 Réduire la pauvreté rurale</p>
<p>Priorité 3 : Préparation et réponse efficaces aux menaces et urgences alimentaires et agricoles</p> <p>3.1. Un plan opérationnel de gestion des risques de catastrophes dans le secteur agricole est élaboré et mis en œuvre</p> <p>3.2. Les systèmes d'alerte précoce dans le secteur agricole et de suivi des prix sur les marchés sont opérationnels</p>	<p>Axe 5 :</p> <p>Promotion d'un Développement participatif, équilibré et durable.</p> <p>C3 : Environnement, gestion durable des ressources naturelles et cadre de vie (gérer efficacement les catastrophes, gérer durablement la zone côtière).</p>	<p>PNIASA :</p> <p>SP5: Renforcement institutionnel et de la coordination sectorielle</p> <p>C2 : Coordination sectorielle (mise en place d'un système d'alerte précoce et de protection sociale).</p>	<p>Axe 1, Effet 1 :</p> <p>La sécurité alimentaire, la résilience des communautés aux changements climatiques et l'accès des jeunes et des femmes à l'emploi sont améliorés</p> <p>Produit 2 :</p> <p>Une assistance technique est apportée à la formulation et la mise en œuvre de politiques publiques favorisant la résilience des communautés aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles.</p>	<p>Priorité 2 : La gestion durable des ressources naturelles (forêts, arbres, eau, faune et ressources génétiques) englobant les besoins spécifiques des femmes et des groupes vulnérables</p>	<p>5 Augmenter la résilience des moyens de subsistance aux menaces et aux crises</p>

Annexe n° 2 : Matrice des résultats (A) du CPP Togo

Priorité CPP 1: Renforcement des capacités de production agricole et de la sécurité alimentaire

Effet UNDAF 2014-2018 : La sécurité alimentaire, la résilience des communautés aux changements climatiques et l'accès des jeunes et des femmes à l'emploi sont améliorés

Priorités sous régionales de la FAO : Augmentation durable de la production, de la productivité agricole et de la diversification pour une meilleure nutrition des populations vulnérables touchées par l'insécurité alimentaire à court, moyen et long terme

Résultats CPF	Indicateurs	Source/moyens de vérification	Hypothèses
EFFET CPP 1 : La sécurité alimentaire et les revenus des petits producteurs sont améliorés	Taux de couverture des besoins alimentaires en céréales (113% à 140%), en produits d'élevage (49% à 92%) par la production nationale	Rapport d'avancement de la SCAPE ; Rapport de l'UNDAF ; Rapport d'activité et de campagne du MAEP.	Conditions climatiques favorables; Disponibilité des ressources.
Produit 1.1. : Les capacités techniques et logistiques des acteurs du développement agricole sont renforcées	Niveau de performance des agents et institutions	Rapports d'audit institutionnel Rapports d'évaluation des agents	Disponibilité des ressources
Produit 1.2 : La productivité agricole (production végétale et animale) est accrue.	Augmentation des rendements des cultures porteuses de croissance (maïs : 1,25t/ha à 1,4t/ha ; riz : 2,51t/ha à 2,99t/ha)	Rapports d'activités du MAEP et de la FAO	Conditions climatiques favorables ; Disponibilité des ressources
Produit 1.3 : Les produits agricoles sont mieux valorisés à travers la transformation et la commercialisation	Augmentation des quantités de produits transformés de 81 465 tonnes à 153 000 tonnes	Rapports d'activités du MAEP et de la FAO	Disponibilité des ressources
Produit 1.4. : Les cadres de concertation et les actions pour une alimentation saine et suffisante et une nutrition équilibrée sont renforcés	Nombre de cadres de concertation fonctionnels (0 à 6 dont un national et 5 régionaux) Nombre d'établissements scolaires disposant de jardins / scolaires fonctionnels (0 à 30 soit 6 en moyenne par région)	Rapports d'activités du MAEP, de la FAO et du PAM.	Disponibilité des ressources

Priorité 2 : Amélioration du cadre de gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles (terres, forêts et eaux)

Effet UNDAF 2014-2018 : La sécurité alimentaire, la résilience des communautés aux changements climatiques et l'accès des jeunes et des femmes à l'emploi sont améliorés

Priorités sous régionales de la FAO : La gestion durable des ressources naturelles englobant les femmes et les besoins des groupes vulnérables spécifiques

Résultats CPF	Indicateurs	Source/moyens de vérification	Hypothèses
EFFET CPP 2 : Le couvert forestier national est amélioré et de bonnes pratiques de gestion des terres et des eaux sont adoptées	Augmentation de la couverture forestière du pays de 7 à 8%	Rapports MERF Rapports de mise en œuvre de la SCAPE	Disponibilité des ressources
Produit 2.1 : Le cadre de gestion des ressources forestières est amélioré	Nombre de textes d'application du code forestier et de la loi cadre sur l'environnement adoptés et mis en œuvre (0 à 5) SIG disponible et fonctionnel (0 à 1)	Rapports du MERF Rapports des collectivités et des organisations de la société civile	Disponibilité des ressources
Produit 2.2 : La production de plants forestiers et les superficies reboisées ont augmenté	Augmentation de la superficie annuelle reboisée et entretenue (10000 ha à 20000 ha)	Rapports du MERF Rapports des collectivités et des organisations de la société civile	Disponibilité des ressources
Produit 2.3 : Les outils pour la gestion durable des forêts, terres et eaux sont produits et les superficies restaurées et aménagées ont augmenté	Base des données sur le potentiel forestier et les ressources en eau disponibles (0 à 1) Superficie de terres restaurées par an (5000 ha à 8000 ha) Nombre d'hectares de forêts aménagées (500 ha)	Rapports du MERF Rapports des collectivités et des organisations de la société civile	Disponibilité des ressources

Priorité 3 : Préparation et réponse efficaces aux menaces et urgences alimentaires et agricoles

Effet UNDAF 2014-2018 : Effet 3- A l'horizon 2018, les capacités des institutions et acteurs à l'échelle nationale et locale sont améliorées pour la réduction des inégalités, la modernisation de l'Etat, la consolidation de la paix, de la démocratie et la promotion des droits de l'homme

Objectif stratégique de la FAO I- . Meilleures préparation et réponse efficace aux menaces et situations d'urgence alimentaires et agricoles

Résultats CPF	Indicateurs	Source/moyens de vérification	Hypothèses
EFFET CPP 3 : <i>Les situations d'urgence alimentaires et de risques de catastrophes dans le secteur agricole sont mieux gérées</i>	Niveau d'assistance aux ménages agricoles sinistrés (de 10 à 30%)	Rapports du MAEP Rapports des collectivités et des organisations de la société civile	Mobilisation des partenaires et des ressources financières
Produit 3.1. : Un plan opérationnel de gestion des risques de catastrophes dans le secteur agricole est élaboré et mis en œuvre	Plan opérationnel de gestion des risques de catastrophes dans le secteur agricole disponible et mis en œuvre (0 à 1)	Rapports du MAEP Rapports d'exécution du plan de contingence	Mobilisation des partenaires et des ressources financières
Produit 3.2. : Les systèmes d'alerte précoce dans le secteur agricole et de suivi des prix sur les marchés sont opérationnels	Régularité de la publication d'informations fiables <ul style="list-style-type: none"> - Diffusion des prix sur les marchés : 1 fois par semaine - Système d'alerte précoce fonctionnel 	Rapports du MAEP (DSID) Rapports de la DGSCN	Mobilisation des partenaires et des ressources financières

Annexe n° 3 : Matrice des résultats (B) du CPP Togo

Priorité 1 : Renforcement des capacités de production agricole et de la sécurité alimentaire

Effet : La sécurité alimentaire et les revenus des petits producteurs agricoles sont améliorés

Résultats du CPP Togo	Besoins indicatifs en ressources (USD)			Partenaires Nationaux de mise en œuvre	Partenaires potentiels, fournisseurs de ressources
	Estimation des ressources totales requises	Financement existant	Objectif de mobilisation des ressources (écart)		
Produit 1.1 : Les capacités techniques et logistiques des acteurs du développement agricole sont renforcées	830 000	480 000	350 000		
1.1.1 Renforcement des capacités des coopératives et des entreprises du secteur agricole	180 000	180 000	0	MAEP	FAO
1.1.2 Formation des acteurs sur les accords commerciaux régionaux et bilatéraux (ACP-UE) pour le développement de l'agrobusiness	50 000	0	50 000	MAEP	UE / Bailleurs de fonds
1.1.3 Renforcement des services de vulgarisation de l'aquaculture	300 000	300 000	0	MAEP	FAO
1.1.4 Appui aux mécanismes locaux de gestion du foncier	300 000	0	300 000	MAEP	Bailleurs de fonds
Produit 1.2 : La productivité agricole (production végétale et animale) est accrue	2 927 000	127 000	2 800 000		
1.2.1 Appui au renforcement des capacités de production et de distribution des semences améliorées	800 000	0	800 000	MAEP	FAO/bailleur de fonds
1.2.2 Projet d'intensification durable de la production horticole dans les zones urbaine et périurbaine	1 000 000	0	1 000 000	MAEP	B M / Japon
1.2.3 Renforcement des capacités de surveillance épidémiologique du REMATO (Réseau d'Epidémiologie des Maladies Animales du Togo)	400 000	0	400 000	DE/MAEP	Bailleurs de fonds
1.2.4 Etude pour le développement des élevages non conventionnels (escargots, aulacodes, abeilles, lapins)	77 000	77 000	0	MAEP	FAO
1.2.5 Appui à l'élaboration des cartes de potentialités aquacoles du Togo	50 000	50 000	0	MAEP	FAO
1.2.6 Mise en place d'un dispositif de collecte et de diffusion des statistiques sur la pêche et l'aquaculture	600 000	0	600 000	MAEP	Bailleurs de fonds

Résultats du CPP Togo	Besoins indicatifs en ressources (USD)			Partenaires Nationaux de mise en œuvre	Partenaires potentiels, fournisseurs de ressources
	Estimation des ressources totales requises	Financement existant	Objectif de mobilisation des ressources (écart)		
Produit 1.3 : Les produits agricoles sont mieux valorisés à travers la transformation et la commercialisation	530 000	480 000	50 000		
1.3.1. Appui au développement des actions des femmes en matière de la transformation des produits agricoles et du respect des normes de qualité	380 000	380 000	0	MAEP / MDBAJEJ	FAO
1.3.2. Etude pour l'élaboration d'un programme de promotion et de modernisation des filières des produits forestiers non ligneux (PPM-PFNL)	50 000	0	50 000	MERF	Bailleurs de fonds
1.3.3. Appui à l'élaboration d'une stratégie et d'un plan national d'abattoir	100 000	100 000	0	ONAF/MAEP	FAO
Produit 1.4. : Les cadres de concertation et les actions pour une alimentation saine et suffisante et une nutrition équilibrée sont renforcés	900 000	400 000	500 000		
1.4.1 Promotion du droit à l'alimentation et de la bonne gouvernance autour de la sécurité alimentaire et nutritionnelle	400 000	400 000	0	MAEP	FAO
1.4.2. Promotion des jardins scolaires en appui aux cantines scolaires pour une alimentation équilibrée des enfants	500 000	0	500 000	MAEP	GvT / FAO/PAM
TOTAUX	5 187 000	1 487 000	3 700 000		

1USD = 500 F CFA

Priorité 2: Amélioration du cadre de gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles (terres, forêts et eaux)

Effet : Le couvert forestier national est amélioré et de bonnes pratiques de gestion des terres et des eaux sont adoptées

Résultats du CPP Togo	Besoins indicatifs en ressources (USD)			Partenaires nationaux de mise en œuvre	Partenaires fournisseurs de ressources
	Estimation des ressources totales requises	Financement existant	Objectif de mobilisation des ressources (écart)		
Produit 2.1 : Le cadre de gestion des ressources forestières est amélioré	685 000	120 000	565 000		
2.1.1 Appui à la mise en place d'un système d'information géographique pour la gestion durable des forêts	565 000	0	565 000	ODEF/MERF	OIBT
2.1.2 Communication sur la gestion durable de l'environnement	120 000	120 000	0	MERF	FAO
Produit 2.2 : La production de plants forestiers et les superficies reboisées ont augmenté	500 000	300 000	200 000		
2.2.1 Appui à l'élaboration du Programme National de Reboisement (PNR)	300 000	300 000	0	MERF	FAO
2.2.2 Appui aux pépiniéristes pour la production et la distribution de plants forestiers	200 000	0	200 000	MERF	Bailleurs de fonds
Produit 2.3 : Les outils pour la gestion durable des forêts, terres et eaux sont disponibles et les superficies restaurées et aménagées ont augmenté	2 505 000	505 000	2 000 000		
2.3.1 Inventaire forestier national	1 000 000	0	1 000 000	MERF	Bailleurs de fonds
2.3.2 Appui au développement et à la restauration des galeries forestières	305 000	305 000	0	MERF	FAO
2.3.3 Développement de l'agroforesterie	500 000	0	500 000	MERF	Bailleurs de fonds
2.3.4 Appui à la reconversion des femmes extractrices de sable gravier marin aux activités agricoles et de transformation de produits agricoles (étude & mise en œuvre du projet)	150 000	150 000	0	MERF	FAO
2.3.5 Etude sur l'adaptation des écosystèmes forestiers aux changements climatiques	50 000	50 000	0	MERF	FAO
2.3.6 Mise en place d'un système de suivi quantitatif des ressources en eaux	500 000	0	500 000	MEAHV	BAD / Bailleurs de fonds
TOTAUX	3 690 000	925 000	2 765 000		

Priorité 3 : Préparation et réponse efficaces aux menaces et urgences alimentaires et agricoles

Effet : Les situations d'urgences alimentaires et de risques de catastrophes dans le secteur agricole sont mieux gérées

Résultats du CPP Togo	Besoins indicatifs en ressources (USD)			Partenaires nationaux de mise en œuvre	Partenaires fournisseurs de ressources
	Estimation des ressources totales requises	Financement existant	Objectif de mobilisation des ressources (écart)		
Produit 3.1 : Un plan opérationnel de gestion des risques de catastrophes dans le secteur agricole est élaboré et mis en œuvre	3 800 000	0	3 800 000		
3.1.1 Etude d'identification des aléas applicables au secteur agricole	100 000	0	100 000	MERF / MAEP	Bailleur de fonds/FAO
3.1.2. Elaboration d'un plan opérationnel de gestion des risques de catastrophes dans le secteur agricole	500 000	0	500 000	MAEP	Bailleur de fonds/FAO
3.1.3. Appui à la formation des acteurs chargés de la gestion des situations d'urgence pour la mise en œuvre du plan opérationnel de gestion des risques de catastrophe dans le secteur agricole	200 000	0	200 000	MAEP	Bailleur de fonds/FAO
3.1.4. Appui à la gestion des urgences liées aux catastrophes naturelles	2 000 000	0	2 000 000	MAEP / MERF	Bailleur de fonds/FAO
3.1.5. Promotion des mécanismes de communication sur les risques de catastrophes naturelles dans le secteur agricole et leur gestion	1 000 000	0	1 000 000	MERF / MAEP / MC	Bailleur de fonds/FAO
Produit 3.2 : Les systèmes d'alerte précoce dans le secteur agricole et de suivi des prix sur les marchés sont opérationnels	500 000	0	500 000		
3.2.1 Appui à l'opérationnalisation des systèmes d'alerte précoce sur la sécurité alimentaire et de suivi des prix sur les marchés	500 000	0	500 000	MAEP	UE / FIDA / FAO / Bailleur de fonds
TOTAUX	4 300 000	0	4 300 000		

1USD = 500 F CFA

Total : 13 177 000

Annexe n° 4 : FAO : Vision, objectifs et fonctions essentielles

VISION

Un monde libéré de la faim et de la malnutrition, dans lequel l'alimentation et l'agriculture contribuent à améliorer le niveau de vie des populations, notamment des pauvres, et cela de manière durable en termes économiques, sociaux et environnementaux.

OBJECTIFS STRATEGIQUES DE LA FAO

- A. Intensification durable de la production agricole
- B. Accroissement de la production animale durable
- C. Gestion et utilisation durables des ressources halieutiques et aquacoles
- D. Amélioration de la qualité et de la sécurité sanitaire des denrées alimentaires à tous les stades de la filière alimentaire
- E. Gestion durable des forêts et des arbres
- F. Gestion durable des terres, des eaux et des ressources génétiques et meilleures réponses aux défis mondiaux liés à l'environnement ayant une incidence sur l'alimentation et l'agriculture
- G. Environnement porteur pour les marchés susceptibles d'améliorer les moyens d'existence et le développement rural
- H. Améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition
- I. Meilleures préparation et réponse efficace aux menaces et situations d'urgence alimentaires et agricoles
- K. Equité hommes-femmes pour l'accès aux ressources, aux biens, aux services et à la prise de décision dans les zones rurales
- L. Accroissement et amélioration de l'efficacité des investissements publics et privés dans l'agriculture et le développement rural

OBJECTIFS FONCTIONNELS DE LA FAO

- X. Collaboration efficace avec les Etats membres et les parties prenantes
- Y. Administration efficace et efficiente

FONCTIONS ESSENTIELLES DE LA FAO

- a) Fournir des perspectives à long terme et jouer un rôle de chef de file dans le suivi et l'évaluation des tendances en matière de sécurité alimentaire, d'agriculture, de pêches et de forêts.
- b) Stimuler l'établissement, la dissémination et l'application d'informations et connaissances, y compris des statistiques.
- c) Négocier des instruments internationaux, établir des normes et directives volontaires, appuyer l'élaboration d'instruments juridiques nationaux et favoriser leur mise en œuvre.
- d) Elaborer des options et avis en matière de politiques et stratégies.
- e) Fournir un appui technique pour :
 - f) favoriser le transfert de technologies ;
 - g) servir de catalyseur du changement ;
 - h) renforcer les capacités, en particulier pour les institutions rurales.
- i) Procéder à un plaidoyer et à des communications pour mobiliser la volonté politique et promouvoir la reconnaissance mondiale des actions requises dans les domaines relevant du mandat de la FAO.
- j) Favoriser l'adoption d'approches interdisciplinaires et novatrices intégrées dans les travaux techniques de l'Organisation et dans les services d'appui.
- k) Travailler dans le cadre de partenariats et d'alliance vigoureux lorsqu' une action conjointe est nécessaire.

Annexe n° 5 : Aperçu du cadre stratégique de la FAO – SFW 2010 – 2015,

Vision de SFW : Aider les membres de la CEDEAO à réduire la pauvreté, promouvoir la sécurité alimentaire et mettre un frein à la marginalisation

Mission de SFW : Contribuer à améliorer les capacités des pays membres et réduire de moitié la proportion de personnes vivant dans l'insécurité alimentaire et la pauvreté d'ici 2015 en augmentant considérablement la disponibilité, l'accessibilité et l'utilisation alimentaire de manière durable sans sacrifier les ressources naturelles, tout en réduisant les inégalités entre les genres, les groupes sociaux et les zones agro-écologiques.

Objectif global de SFW : Réaliser, d'ici 2015, une réduction durable de la pauvreté rurale et de la sécurité alimentaire grâce à une croissance à base large, dans les domaines de la production, de la productivité et de la diversification agricoles ainsi que dans les revenus des ménages, avec un focus sur les petits exploitants et les groupes vulnérables, tout en réduisant en profondeur les inégalités générales du genre, la marginalisation des groupes minoritaires ainsi que les inégalités entre les territoires, zones et pays.

Les quatre domaines prioritaires d'intervention de SFW sont les suivants :

- **Priorité 1** : Augmentation durable de la production, productivité et diversification agricoles pour une meilleure nutrition des populations les plus vulnérables (femmes, jeunes, petits exploitants, pastoralistes, groupes ethniques marginalisés, personnes vivant avec ou affectées par le VIH/SIDA souffrant de l'insécurité alimentaire à court, moyen et long termes.
- **Priorité 2** : Gestion durable des ressources naturelles (forêts, arbres, terre, eau, faune et ressources génétiques) englobant les besoins spécifiques des femmes et des groupes vulnérables.
- **Priorité 3** : Environnement propice, attractif, compétitif et sensible au genre pour les marchés et une meilleure qualité et une sécurité sanitaire des aliments pour un commerce accru englobant les besoins spécifiques des femmes et des groupes vulnérables.
- **Priorité 4** : Gestion des savoirs, coordination du plaidoyer et des politiques en Afrique de l'ouest.

Les fonctions centrales clés incluent :

- Pourvoir des perspectives, surveiller et évaluer les tendances
- Renforcer la gestion des informations, des statistiques et des savoirs
- Renforcer des capacités et appui technique
- Plaidoyer et communication et,
- Renforcement des partenariats et alliances.

Annexe n° 6 : Plan d'action du CPP-Togo

Priorité 1 : Renforcement des capacités de production agricole et de la sécurité alimentaire

Effet : La sécurité alimentaire et les revenus des petits producteurs agricoles sont améliorés

Résultats	Responsables	Années				
		1	2	3	4	5
Produit 1.1 : Les capacités techniques et logistiques des acteurs du développement agricole sont renforcées						
1.1.1 Renforcement des capacités des coopératives et des entreprises du secteur agricole	MAEP, FAOR					
1.1.2 Formation des acteurs sur les accords commerciaux régionaux et bilatéraux (ACP-UE) pour le développement de l'agrobusiness	MAEP, FAOR					
1.1.3 Renforcement des services de vulgarisation de l'aquaculture	MAEP, FAOR					
1.1.4 Appui aux mécanismes locaux de gestion du foncier	MAEP/ MC, FAOR					
Produit 1.2 : La productivité agricole (production végétale et animale) est accrue						
1.2.1 Appui au renforcement des capacités de production et de distribution des semences améliorées	MAEP, FAOR					
1.2.2 Projet d'intensification durable de la production horticole dans les zones urbaine et périurbaine	MAEP, FAOR					
1.2.3 Renforcement des capacités de surveillance épidémiologique du REMATO (Réseau d'Epidémiologie des Maladies Animales du Togo)	MAEP, FAOR					
1.2.4 Etude pour le développement des élevages non conventionnels (escargots, aulacodes, abeilles, lapins)	MAEP, FAOR					
1.2.5 Appui à l'élaboration des cartes de potentialités aquacoles du Togo	MAEP, FAOR					
1.2.6 Mise en place d'un dispositif de collecte et de diffusion des statistiques sur la pêche et l'aquaculture	MAEP, FAOR					
Produit 1.3 : Les produits agricoles sont mieux valorisés à travers la transformation et la commercialisation						
1.3.1. Appui au développement des actions des femmes en matière de la transformation des produits agricoles	MAEP, MDBAJEJ, FAOR					
1.3.2. Etude pour l'élaboration d'un programme de promotion et de modernisation des filières des produits forestiers non ligneux (PPM-PFNL)	MAEP, FAOR					
1.3.3. Appui à l'élaboration d'une stratégie et d'un plan national d'abattoir	MAEP, FAOR					
Produit 1.4. : Les cadres de concertation et les actions pour une alimentation saine et suffisante et une nutrition équilibrée sont renforcés						
1.4.1 Promotion du droit à l'alimentation et de la bonne gouvernance autour de la sécurité alimentaire et nutritionnelle	MAEP, FAOR					
1.4.2. Promotion des jardins scolaires en appui aux cantines scolaires pour une alimentation équilibrée des enfants	MAEP, FAOR					

Priorité 2: Amélioration du cadre de gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles (terres, forêts et eaux)

Effet : Le couvert forestier national est amélioré et de bonnes pratiques de gestion des terres et des eaux sont adoptées

Résultats	Responsables	Années				
		1	2	3	4	5
Produit 2.1 : Le cadre de la gestion des ressources forestières est amélioré						
2.1.1 Appui à la mise en place d'un système d'information géographique pour la gestion durable des forêts	MERF, FAOR					
2.1.2 Communication sur la gestion durable de l'environnement	MERF/MC, FAOR					
Produit 2.2 : La production de plants forestiers et les superficies reboisées ont augmenté						
2.2.1 Appui à l'élaboration du Programme National de Reboisement (PNR)	MERF, FAOR					
2.2.2 Appui aux pépiniéristes pour la production et la distribution de plants forestiers	MERF, FAOR					
Produit 2.3 : Les outils pour la gestion durable des forêts, terres et eaux sont disponibles et les superficies restaurées et aménagées ont augmenté						
2.3.1 Inventaire forestier national	MERF, FAOR					
2.3.2 Appui au développement et à la restauration des galeries forestières	MERF, FAOR					
2.3.3 Développement de l'agroforesterie	MERF, FAOR					
2.3.4 Appui à la reconversion des femmes extractrices de sable gravier marin aux activités agricoles et de transformation (étude et mise en œuvre du projet)	MERF, FAOR					
2.3.5 Etude sur l'adaptation des écosystèmes forestiers aux changements climatiques	MERF, FAOR					
2.3.6 Mise en place d'un système de suivi quantitatif des ressources en eaux	MEAHV, FAOR					

Priorité 3 : Préparation et réponse efficaces aux menaces et urgences alimentaires et agricoles

Effet : Les situations d'urgences alimentaires et de risques de catastrophes dans le secteur agricole sont mieux gérées

Résultats	Responsables	Années				
		1	2	3	4	5
Produit 3.1 : Un plan opérationnel de gestion des risques de catastrophes dans le secteur agricole est élaboré et mis en œuvre						
3.1.1 Etude d'identification des aléas applicables au secteur agricole	MERF, MAEP, FAOR					
3.1.2. Elaboration d'un plan opérationnel de gestion des risques de catastrophes dans le secteur agricole	MAEP, FAOR					
3.1.3. Appui à la formation des acteurs chargés de la gestion des situations d'urgence pour la mise en œuvre du plan opérationnel de gestion des risques de catastrophe dans le secteur agricole	MAEP, FAOR					
3.1.4. Appui à la gestion des urgences liées aux catastrophes naturelles	MAEP, MERF, FAOR					
3.1.5. Promotion des mécanismes de communication sur les risques de catastrophes naturelles dans le secteur agricole et leur gestion	MAEP, MERF, MC, FAOR					
Produit 3.2 : Les systèmes d'alerte précoce dans le secteur agricole et de suivi des prix sur les marchés sont opérationnels						
3.2.1 Appui à l'opérationnalisation des systèmes d'alerte précoce sur la sécurité alimentaire et de suivi des prix sur les marchés	MAEP, FAOR					

Annexe n° 7 : Plan d'action de mobilisation des ressources

Réalisation	Produits	Activité	Responsable	Calendrier
R1. Renforcement et diversification des partenariats en matière de ressources	P1.1. Les priorités des PTF sont identifiées et prises en compte dans le CPP	A1.1.1. Visites du FAOR aux Partenaires Techniques et Financiers (PTF)	FAOR	septembre – décembre 2012
		A1.1.2. Rencontre technique avec les PTF	FAOR	septembre – décembre 2012
		A1.1.2. Examiner les documents définissant le cadre d'intervention stratégique des PTF et relever leurs domaines prioritaires (Consulter les documents sur le site des PTF)	FAOR (Coordination nationale CPP), Ministères concernés /Coordonnateurs projets CPP	Janvier 2013 - février 2013
		A1.1.3. Faire le lien entre ces domaines et les domaines prioritaires et résultats du CPP (Envoyer des requêtes aux PTF pour avoir les documents manquants)	FAOR (Coordination nationale CPP), Ministères concernés/Coordonnateurs projets CPP	Mars - Avril 2013
	P1.2. Divers partenariats sont établis avec des PTF	A1.2.1. Identifier des PTF potentiels sur la base de leurs priorités et en lien avec la matrice des résultats du CPP (Recherche en utilisant ADAM, Maintenir la position de la FAOR au sein des PTF en général et du SNU en particulier)	FAOR, Task Force Ministères concernés,	Janvier 2013
			FAOR	Permanent
		A1.2.2 Elaborer et diffuser des notes de synthèse des réalisations et résultats du CPP	FAOR (Coordination nationale CPP)	Trimestriel, semestriel, annuel
		A1.2.3 Solliciter les PTF (Organiser des réunions, Envoyer des requêtes spécifiques aux PTF en fonction des domaines d'intérêt)	FAOR (Coordination nationale CPP) Ministères concernés /Coordonnateurs projets	Janvier - mars 2013
		A1.2.4 Organiser la table ronde des bailleurs de fonds		Février 2012
		A1.2.5 Relancer les requêtes introduites auprès des PTF (Faire le suivi des premières requêtes aux partenaires, Organiser des réunions)	FAOR/Coordination nationale CPP / Ministères concernés /Coordonnateurs projets	Février - avril 2013
R2. Amélioration de la visibilité des domaines d'intervention prioritaires de la FAO en l'occurrence dans le cadre du CPP et des besoins de ressources corrélés à travers une	P.2.1. Les domaines prioritaires et les besoins en ressources définis dans le CPP sont mieux connus	A.2.1.1. Mettre en place une stratégie de communication sur les domaines prioritaires et les besoins en ressources du CPP	FAOR (Coordination nationale CPP)	Janvier 2013 - février 2013
		A.2.1.2. Organiser des réunions d'information avec les PTF	FAOR (Coordination nationale CPP)	Janvier 2013 - février 2013
		A.2.1.3. Envoyer des notes succinctes, des brochures aux PTF	FAOR (Coordination nationale CPP)	Janvier 2013 - février 2013
		A.2.1.4. Organiser des conférence-débats	FAOR (Coordination nationale	Janvier 2013 - mars

Réalisation	Produits	Activité	Responsable	Calendrier
communication appropriée			CPP)	2013
		A.2.1.5. Réaliser des émissions sur les télévisions et sur les radios	idem	mars 2013 - juin 2013
	P2.2. Une réunion biennale est organisée avec les PTF dans le contexte de la préparation du PTP	A.2.2.1. Préparer la réunion avec la partie nationale	FAOR (Coordination nationale CPP)	Décembre 2012
		A.2.2.2. Organiser une réunion biennale entre les parties prenantes nationales et les PTF afin de mieux faire connaître les domaines prioritaires et les produits du CPP et les objectifs de mobilisation de ressources et les réalisations	FAOR (Coordination nationale CPP)	Janvier 2013 - février 2013
		A.2.2.3 Capitaliser les acquis de la réunion dans le cadre de l'élaboration du PTP	FAOR (Coordination nationale CPP)	Janvier 2013 - février 2013
		A.2.2.4 Faire le suivi des déclarations de bonne intention	FAOR (Coordination nationale CPP), Ministères concernés	Janvier 2013 - février 2013
	P2.3. Un environnement favorable a été créé dans lequel : a) les partenaires reconnaissent la valeur de la collaboration avec la FAOR et b) leur contribution bénéficie d'une visibilité maximale	A.2.3.1 Communiquer les résultats des activités à valeur ajoutée auxquels les PTF contribuent	FAOR (Coordination nationale CPP)	Juin 2013 - décembre 2017
		A.2.3.2 Créer une image forte de l'Organisation et du CPP en liant les stratégies de partenariat et de communication à la stratégie de mobilisation et de gestion des ressources	FAOR (Coordination nationale CPP)	Juin - juillet 2013
	P.2.4. Des moyens de communication appropriés sont mis en place pour aider et encourager le personnel de la FAOR et la partie gouvernementale à mobiliser des ressources	A2.4.1 Des outils de communication appropriés sont mis en place et utilisés pour les besoins de mobilisation de ressources sur le CPP	FAOR (Coordination nationale CPP)	juin - août 2013
		A2.4.2 Faire connaître tous les efforts déployés pour améliorer les capacités de mobilisation de ressources et susciter l'intérêt du personnel de la FAOR et de la partie nationale pour qu'ils participent à la formation et à d'autres activités liées à la mobilisation des ressources	FAOR (Coordination nationale CPP)	septembre 2013
		A2.4.3. Suivre-évaluer et recycler le personnel et les participants nationaux en charge de la mobilisation des ressources	FAOR (Coordination nationale CPP)	Semestriel, annuel
	R3. Mise en place d'une culture nouvelle et de moyens renforcés pour mobiliser des ressources	P3.1. Un cadre des responsabilités, des processus et des principes de transparence ont été renforcés pour mobiliser les	A3.1.1. Définir, valider et mettre en œuvre des rôles et des responsabilités pour la mobilisation des ressources dans tous les domaines du CPP	FAOR (Coordination nationale CPP), Ministères concernés /Coordonnateurs projets
A3.1.2. Mettre en place des procédures pour la mobilisation de ressources			FAOR (Coordination nationale CPP)	Septembre - octobre 2013

Réalisation	Produits	Activité	Responsable	Calendrier
	ressources			
	P3.2. Des matériels de référence, des outils et des moyens améliorés de partage de l'information ont été largement diffusés	A.3.3.1. Mettre à disposition de la partie nationale des matériels de référence pour appuyer la programmation efficace, entre autres, guide de mobilisation des ressources ainsi que des fiches de présentation et des notes d'orientation sur des sources de financement particulières	FAOR (Coordination nationale CPP)	Décembre 2013
		A.3.3.2. Diffuser l'outil de cartographie de l'aide au développement de l'agriculture (ADAM) pour faciliter l'identification des priorités et des fournisseurs de ressources potentielles	FAOR (Coordination nationale CPP)	Décembre 2013
R4. Planification et utilisation des ressources plus efficaces et rapports communiqués à ce sujet aux organes directeurs et aux partenaires extérieurs	P4.1. Le suivi des ressources mobilisées est amélioré	A.4.1.1. Assurer la conformité de l'exécution des projets au Plan de Travail Pays approuvé	FAOR (Coordination nationale CPP)	Décembre 2013
		A.4.1.2. Mettre en place un mécanisme de suivi et de contrôle des contributions des PTF	FAOR (Coordination nationale CPP)	Novembre - Décembre 2013
	R4.2. Un appui efficace aux opérations et à la gestion des ressources est fourni à tous les niveaux	A4.2.1. Améliorer l'alignement entre le PCT et les efforts de mobilisation des ressources au niveau national	FAOR (Coordination nationale CPP)	2013-2017
		A4.2.2. Respecter les règles et procédures opérationnelles dans le cadre du nouveau cycle de projets de la FAO	FAOR (Coordination nationale CPP)	2013-2017
	R4.3. La qualité des rapports fournis au gouvernement et à d'autres partenaires a été améliorée	A4.3.1. Fournir des informations pertinentes au cours des évaluations annuelles, de l'évaluation à mi-parcours et dans les rapports d'exécution du CPP	FAOR, Ministères concernés /Coordonnateurs projets CPP	2013-2017
		A4.3.2. Elaborer et diffuser des rapports trimestriels et annuels sur la mobilisation des ressources	FAOR, Ministères concernés /Coordonnateurs projets CPP	2013-2017
		A4.3.3. Partager ou diffuser les succès et les enseignements tirés d'expériences antérieures de la FAO en général et dans le cadre du CPP en particulier	FAOR/Coordination nationale CPP	2013-2017 Semestriel/annuel
	R4.4. La coordination des efforts de mobilisation et de gestion des ressources est effective	4.4.1. Organiser des rencontres périodiques pour faire le suivi et le point	FAOR/Coordination nationale CPP	Trimestriel/Semestriel/annuel
		4.4.2. Capitaliser les bonnes et les mauvaises expériences et prendre des mesures correctives ou encourager les bonnes	FAOR/Coordination nationale CPP	Trimestriel/Semestriel/annuel

Annexe n° 8 : Projets inscrits et exécutés dans le cadre du CNPMT

1. Projets opérationnels au 31/12/2012

N°	Référence des projets	Réalisation
1	TCP/TOG/3303	<p><u>Titre</u> : Assistance préparatoire au Recensement National de l'Agriculture et de l'Elevage (RNAE)</p> <p><u>Budget autorisé</u> : 490.000 USD</p> <p><u>Période d'exécution</u> : En cours, de janvier 2011 à décembre 2012</p> <p><u>Coordonateur national</u> : Direction des Statistiques agricoles, de l'Informatique et de la Documentation (DSID/MAEP)</p> <p><u>Localisation</u> : Territoire national</p>
2	TCP/TOG/3305	<p><u>Titre</u> : Elaboration d'une stratégie et d'un Plan de développement de la pisciculture et de l'aquaculture</p> <p><u>Budget autorisé</u> : 174.000 USD</p> <p><u>Période d'exécution</u> : Exécution en cours à partir de juillet 2011 à octobre 2012</p> <p><u>Coordonateur national</u> : Direction des Pêches et Aquaculture (DPA) du MAEP</p> <p><u>Localisation</u> : Territoire national</p>
3	GCPS/TOG/015/OMA	<p><u>Titre</u>: Sultanate of Oman`s contribution to the Global Trust Fund for Food Security and Food Safety - Support of the South-South Cooperation Algeria/Togo</p> <p><u>Budget autorisé</u> : 650.000 USD</p> <p><u>Période d'exécution</u> : Débuté le 1^{er} juillet pour 2 ans</p> <p><u>Coordonateur national</u> : Secrétariat Général / MAEP</p> <p><u>Localisation</u> : Territoire national</p>
4	TCP/TOG/3401 C1	<p><u>Titre</u> : Etude de mise en place d'un fonds d'Appui au Secteur Semencier au Togo</p> <p><u>Budget autorisé</u> : 44.538 USD</p> <p><u>Période d'exécution</u> : En cours, Débuté Pour fin décembre 2012</p> <p><u>Coordonateur national</u> : Direction des Semences / MAEP</p> <p><u>Localisation</u> : Territoire national</p>
5	TCP/TOG/3401 C2	<p><u>Titre</u> : Appui au processus de formulation du Cadre de Programmation Pays (CPP Togo (2013-2017))</p> <p><u>Budget autorisé</u> : 46.532 USD</p> <p><u>Niveau d'exécution</u> : Débuté en août 2012 pour 30 novembre 2012</p> <p><u>Coordonateur national</u> : FAO</p> <p><u>Localisation</u> : Territoire national</p>
6	UTF/UEM/002/UEM Country STAT-Togo	<p><u>Titre</u> : Appui à la mise en œuvre et au développement du Système CountrySTAT</p> <p><u>Budget autorisé</u> : 40.250 USD</p> <p><u>Période d'exécution</u> : Exécuté de 17 novembre 2010 au 16 novembre 2012</p> <p><u>Coordonateur national</u> : Secrétariat national du CountryStat basé à la DSID avec l'appui d'un Groupe de Travail Pluridisciplinaire (GTP)</p> <p><u>Localisation</u> : Guinée-Bissau, Niger, Togo et Siège de la Commission de l'UEMOA</p>

2. Projets opérationnellement clôturés au 31/12/2011

N°	Référence des projets	Réalisation
1	TCP/TOG/3203	<p><u>Titre</u> : Actualisation du Plan d'Action Forestier National – PAFN</p> <p><u>Budget autorisé</u> : 404.000 USD</p> <p><u>Période d'exécution</u> : Exécuté d'août 2009 à décembre 2011</p> <p><u>Coordonateur national</u> : Direction des Eaux et Forêts (DEF) du Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières (MERF)</p> <p><u>Localisation</u> : Territoire national</p>
2	TCP/TOG/3301	<p><u>Titre</u> : Appui à la relance du secteur semencier</p> <p><u>Budget autorisé</u> : 492.000 USD</p> <p><u>Période d'exécution</u> : de mars 2010 à décembre 2011</p> <p><u>Coordonateur national</u> : Direction des Semences (DS) du MAEP</p>

		<u>Localisation</u> : Territoire national
3	TCP/TOG/3302 C1	<u>Titre</u> : Etude sur les retenus d'eau (au moins cinq par région) afin de réaliser un inventaire exhaustif des ouvrages hydro agricoles <u>Budget autorisé</u> : 49.292 USD <u>Période d'exécution</u> : janv à mai 2011 <u>Coordonateur national</u> : DAER <u>Localisation</u> : Territoire national
4	TCP/TOG/3302 C2	<u>Titre</u> : Étude diagnostique du fonctionnement des Chambres Régionales d'Agriculture (CRA) et des Fautières d'Organisations Professionnelles Agricoles du Togo <u>Budget autorisé</u> : 48.190 USD <u>Période d'exécution</u> : Exécuté de janv. à mai 2011 <u>Coordonateur national</u> : MAEP <u>Localisation</u> : Territoire national
5	TCP/TOG/3302 C3	<u>Titre</u> : Etude sur la promotion et le développement de la filière avicole au Togo <u>Budget autorisé</u> : 41.213 USD <u>Période d'exécution</u> : mai à déc. 2011 <u>Coordinateur national</u> : Direction de l'Elevage (MAEP) <u>Localisation</u> : Territoire national
6	TCP/TOG/3302 C4	<u>Titre</u> : Etude de mise en place d'un Fonds de développement pour l'élevage <u>Budget autorisé</u> : 41.575 USD <u>Niveau d'exécution</u> : mai à décembre 2011 <u>Coordinateur national</u> : Direction de l'Elevage (MAEP) <u>Localisation</u> : Territoire national

3. Projets d'urgence

N°	Référence des projets	Réalisation
1	TCP/TOG/3304 (E)	<u>Titre</u> : Réhabilitation des moyens d'existence de ménages agricoles affectés par les inondations de 2010 <u>Budget autorisé</u> : 490.000 USD <u>Période d'exécution</u> : Exécuté de janvier 2011 à décembre 2011 <u>Coordonateur national</u> : Direction de l'Agriculture (DA) du MAEP <u>Localisation</u> : Région Maritime
2	OSRO/TOG/001/CHA	<u>Titre</u> : Réhabilitation des moyens d'existence de 1.000 ménages touchés par les inondations de 2010 au Togo <u>Budget autorisé</u> : 116.478 USD <u>Période d'exécution</u> : Exécuté entre décembre 2010 à mars 2011 <u>Coordonateur national</u> : Direction de l'Agriculture (DA) du MAEP <u>Localisation</u> : Préfecture des Lacs, du Bas-Mono, Yoto
3	OSRO/TOG/101/BEL	<u>Titre</u> : Assistance d'urgence aux populations victimes des inondations de 2010 <u>Budget autorisé</u> : 449.806 USD <u>Niveau d'exécution</u> : Exécuté entre avril 2011 à décembre 2011 <u>Coordonateur national</u> : Secrétariat général (SG) du MAEP <u>Localisation</u> : Régions Maritime, Centrale, Kara et Savanes du Togo
4	OSRO/TOG/801/EC	<u>Titre</u> : Assistance d'urgence au Gouvernement du Togo dans la prévention et le contrôle de l'Influenza aviaire hautement pathogène –IAHP <u>Budget autorisé</u> : 2.512.953 USD <u>Période d'exécution</u> : Réalisé de novembre 2008 à novembre 2011 <u>Coordonateur national</u> : Direction de l'Elevage (DE) /MAEP <u>Localisation</u> : Territoire national
5	GCP/TOG/016/EC	<u>Titre</u> : Renforcement des bases de la sécurité alimentaire des ménages agricoles vulnérables au Togo <u>Budget autorisé</u> : 3.466.006 USD <u>Période d'exécution</u> : Exécuté entre mai-09 Juillet 2011 <u>Coordonateur national</u> : MAEP <u>Localisation</u> : Territoire national

Annexe n° 9 : Liste des membres de la Task Force

Institutions, Nom & prénoms	Contacts		
	Email	Mobile	Téléphone
FAO			
- M. Antonio ISAAC MONTEIRO	Isaac.Monteiro@fao.org		22 21 04 11
- M. Gnandi TABE	Gnandi.Tabe@fao.org	90 27 29 69	22 21 04 11
- Mme Daoulé	Daoule.DialloBa@fao.org		22 21 04 11
- M. Tokpa Yawo	yawotokpa1tokpa1@yahoo.fr	99 49 25 10 91 39 56 01	22 21 04 11
Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche			
- M. K. Zomblewouh EDOU	edoujean2000@yahoo.fr	90 02 99 68	
- M. Madadozi TEZIKE	tezikeh@yahoo.fr	90 19 35 80	
- Dr Kissao TCHEDRE	Kissao_tchedre@live.fr	90 05 50 07	
- Dr Ibrahim Danto BARRY	dantibarry@yahoo.fr	90 34 66 16	
Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières			
- M. Aboudoumisamilou ISSIFOU	issifoudre@yahoo.fr	90 18 32 84	22 21 46 04
- M. Nikabou TABE	tabenika99@yahoo.fr	90 26 41 41	
Ministère du Développement à la Base, de l'Artisanat, de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes			
- M. Mensah AGBOGBAZE	agbogbaze22@yahoo.fr	90 19 77 75 99 49 00 47	22 34 54 57
Ministère auprès du Président de la République, chargé de la Planification, du Développement et de l'Aménagement du Territoire			
- M. Yaovi NAYODAH	julesnayodah@yahoo.fr	90 31 80 25	22 21 60 51
Ministère de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hydraulique Villageoise			
- M. Wolou AKAKPO	akakpo_raouf@yahoo.fr	90 01 69 73	22 20 97 95
Ministère de la Promotion de la Femme			
- Mme Dédé Soké FOLLY-NOTSRON	dedesoke@gmail.com	90 10 39 19	
Ministère de la Communication			
- Mme Essi AHIAÏBLE – GOUNA	monicahi2009@gmail.com	90 11 19 16 99 44 70 29	22 22 33 20
Ministère auprès du MAEP, Chargé des Infrastructures Rurales			
- Komi Fon'dhe DJEGUEMA	komidjeguema@yahoo.fr	90 15 34 36	22 61 62 80

Annexe n° 10 : Revue des documents de politiques et stratégies existant

- Le Gouvernement togolais a élaboré la **Stratégie de Croissance Accélérée et de Promotion de l'Emploi (SCAPE)**. Elle définit le cadre stratégique du pays pour la période 2013-2017 et est bâtie autour de cinq (5) axes : (i) Développement des secteurs à fort potentiel de croissance, (ii) Renforcement des infrastructures économiques, (iii) Développement du capital humain, de la protection sociale et de l'emploi, (iv) Renforcement de la gouvernance et (v) Promotion d'un développement participatif, équilibré et durable. Ces axes sont en harmonie avec les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).
- Le **Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement (UNDAF)** 2008-2012 prend en compte trois domaines d'intervention à savoir : la lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire, le développement des secteurs sociaux ainsi que la promotion de la bonne gouvernance et des Droits de l'homme. Un nouveau UNDAF est en cours d'élaboration pour la période 2014-2018. Les ébauches d'axes retenus, pour le moment, concernent l'accès équitable aux services sociaux de base de qualité, la gouvernance renforcée pour la réduction des inégalités, la consolidation de la paix et de la démocratie ainsi que le renforcement des capacités du secteur agricole, gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles et promotion de l'emploi des jeunes. Ces priorités sont alignées sur la SCAPE et donc sur les priorités sectorielles étant donné que ce sont les documents de politiques sectorielles qui ont servi de base à l'élaboration de la SCAPE.
- Le **Programme National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire (PNIASA)** 2010-2015 envisage, à l'horizon 2015, réaliser une croissance agricole annuelle d'au moins 6%. Il est structuré en cinq sous-programmes : la promotion des filières végétales, la promotion des filières animales, la promotion des filières halieutiques, le renforcement de la recherche et du conseil agricole, le renforcement institutionnel et de la coordination sectorielle. Dans le cadre du PNIASA, trois (3) projets d'envergure nationale ont été élaborés et sont en cours de mise en œuvre. Il s'agit du Projet d'Appui au Développement de l'Agriculture au Togo (PADAT), du Projet d'Appui au Secteur Agricole (PASA) et du Projet de Productivité Agricole en Afrique de l'Ouest - Projet Togo (PPAAO).
- Une **Politique Nationale de Développement Agricole du Togo (PNDAT)** est en cours d'élaboration pour la période 2013-2022. Six (06) axes ont été définis à savoir : (i) Promotion des filières végétales, (ii) Développement des productions animales, (iii) Développement de la production halieutique, (iv) Amélioration de l'accès au marché et au financement, (v) Amélioration de l'offre de services agricoles et renforcement des organisations paysannes, et (vi) Amélioration de la Gouvernance du secteur agricole.
- La **Stratégie Nationale de Développement Durable de l'Aquaculture au Togo (SNDDA)** 2013-2022 a pour objectifs d'améliorer la contribution de l'aquaculture à la sécurité alimentaire, d'augmenter la contribution du sous-secteur de la pêche et de l'aquaculture à la croissance économique du pays et d'augmenter sa contribution à la réduction de la pauvreté. Pour le sous-secteur, il s'agit de faire de l'aquaculture, un des piliers de la politique de sécurité alimentaire et de lutte contre la pauvreté (Axes 1 et 3 de la SCAPE, sous programmes 3 et 5 du PNIASA).
- Le **Programme National d'Investissement pour l'Environnement et les Ressources Naturelles (PNIERN)** 2011-2015, cadre fédérateur des interventions dans le secteur, est adopté en 2010. Le PNIERN comporte six (6) sous programmes : (i) Renforcement des capacités institutionnelles, juridiques, financières et techniques de gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles, (ii) Soutien à la mise en œuvre et à l'amplification des bonnes pratiques de gestion de l'environnement et des ressources naturelles en milieu rural et au renforcement des services de recherche et conseils et des services commerciaux, (iii) Atténuation des effets des changements climatiques, gestion des catastrophes et prévention des risques, (iv) Réduction des émissions issues de la déforestation et de la dégradation des forêts, (v) Amélioration du cadre de vie en milieu urbain et rural, (vi) Élaboration et mise en œuvre d'un système d'acquisition et de gestion des connaissances, de suivi-évaluation et développement d'une stratégie de communication pour soutenir l'amplification de la Gestion de l'Environnement et des Ressources Naturelles (GERN). Le PNIERN est aligné sur le DSRP-C à travers le pilier 2 et sur la SCAPE, axes 1 et 5.
- La **Politique Forestière Togolaise (PFT)**, 2011-2035, vise globalement, à l'horizon 2035, à atteindre une couverture forestière de 20%. Il comporte cinq (5) axes stratégiques : (i) Promotion d'une production forestière soutenue ; (ii) Restauration des peuplements dégradés et conservation de la biodiversité ; (iii) Développement de nouveaux partenariats forestiers ; (iv) Amélioration des cadres institutionnel, juridique et législatif du secteur forestier ; (v) Développement de la recherche forestière. La PFT intègre les politiques et programmes économique et social actuellement en cours au Togo (PNAE, PNGE, OMD, PNADE, PNIASA, DRSP-C et PNIERN) et est prise en compte dans la SCAPE au niveau de l'axe 5.
- Le **Plan d'Action Forestier National (PAFN)** est décliné en : PAFN 1 : 2011-2019 ; PAFN 2 : 2020-2027 et PAFN 3 : 2028-2035. Le PAFN 2011-2019 a pour objectif général d'impulser la responsabilisation de tous les acteurs,

étatiques et non-étatiques, à la gestion du milieu naturel pour un relèvement notoire de la couverture forestière nationale. Ce plan a identifié un certain nombre de projets dont la mise en œuvre nécessite des capacités technique et financière importantes.

- La **Politique Nationale de l'Eau (PNE)**, adoptée en 2010 est fondée sur la reconnaissance des dimensions sociale, économique et environnementale de l'eau. Ses orientations stratégiques consistent à : promouvoir un cadre favorable à une bonne gouvernance de l'eau selon l'approche Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) ; améliorer l'accès équitable et durable à l'eau potable et à l'assainissement aux populations rurales, semi-urbaines et urbaines ; garantir la disponibilité de l'eau en quantité et en qualité pour l'ensemble des activités économiques puis assurer la santé, la sécurité publique et la conservation des écosystèmes et de la biodiversité. Les préoccupations de la PNE sont prises en compte dans l'axe 1, 3 et 5 de la SCAPE. La particularité de cette politique est qu'elle met l'accent sur différentes dimensions de l'eau. Ainsi, en dehors de l'aspect alimentaire, son usage est considéré dans les activités économiques, notamment l'agriculture et aussi comme un bien écologique à préserver.
- Le **Plan d'Action National pour le Secteur de l'Eau et de l'Assainissement (PANSEA)** 2011-2015 vise l'atteinte, en 2015, des cibles OMD7 (eau et assainissement) et la mise en place de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) et ce, dans la perspective de la satisfaction des besoins et droits humains fondamentaux, la sécurité alimentaire, la réduction de la pauvreté et la protection des écosystèmes.
- La **Politique Nationale de Développement à la Base (PNDB)** 2012-2032 vise à contribuer à la réduction de la pauvreté à travers l'amélioration de l'accès des communautés et des organisations à la base au « minimum vital commun ». Ses orientations stratégiques consistent à construire sur les dynamismes existants, à promouvoir les microréalisations, la décentralisation des actions, le développement communautaire intégré, l'intégration des femmes, l'insertion socio-économique des jeunes et à agir dans la durée. Il est assorti d'un programme. Ce Programme est organisé autour de quatre (4) composantes techniques : (i) Renforcement des capacités à la base ; (ii) Valorisation des potentialités productives locales ; (iii) Amélioration des infrastructures de base ; (iv) Promotion de filets sociaux.
- La **Politique Nationale de la Communication (PNC)** a pour but, à l'horizon 2020, d'assurer la gestion efficace et la bonne coordination des communications à l'échelle du gouvernement et de faire en sorte que celles-ci répondent aux divers besoins d'information du public. Elle est assortie d'un plan stratégique qui prévoit, entre autres, la mise en place des textes législatifs et réglementaires, ainsi que la création des organismes. Vu l'importance de la communication pour le développement, les différents documents stratégiques essaient de prendre en compte, depuis un certain moment, les préoccupations en la matière.
- La **Politique Nationale de Communication pour le Développement Rural (PNCDR)** 2011-2015 dont les objectifs consistent à (i) promouvoir la participation de la population à la définition, à la mise en œuvre et au suivi des grandes orientations de développement du pays ; (ii) appuyer les initiatives prises au niveau des communautés de base dans les différents secteurs du développement ; (iii) appuyer la mise à disposition des instruments de communication sociale et éducative appropriés et (iv) promouvoir les systèmes adéquats de vulgarisation, d'encadrement, de formation et de communication.
- La **Politique Nationale d'Équité et d'Égalité de Genre (PNEEG)** vise à promouvoir, à moyen et long termes, l'autonomisation des femmes et leur participation effective à la prise de décision à tous les niveaux du processus de développement du Togo. Pour atteindre ces objectifs, la PNEEG s'articule autour de cinq (5) orientations stratégiques : (i) Valorisation de la position et du potentiel de la femme dans la famille et dans la communauté ; (ii) Accroissement de la capacité productive des femmes et de leur niveau de revenu ; (iii) Amélioration de l'accès équitable des femmes et des hommes aux services sociaux ; (iv) Promotion de la participation équitable des hommes et des femmes à la gestion du pouvoir, au respect du droit et à la suppression des violences sous toutes leurs formes ; (v) Renforcement des capacités d'intervention du cadre institutionnel de mise en œuvre de la PNEEG.

Annexe n° 11 : Liste de documents consultés

1. Approche programmatique de Gestion de l'Environnement et des Ressources Naturelles au Togo,
2. Cadre Nationale des Priorités à Moyen terme (CNPMT) FAO 2010-2013, avril 2010
3. Cadre de Programmation Pays , Côte d'Ivoire 2013-2015, 2012
4. Cadre de dépenses à moyen terme agriculture 2011 – 2013, MAEP, 2011
5. Déclaration de politique générale du Gouvernement 2010, Primature, 2010
6. Déclaration de politique générale du Gouvernement 2012, Primature, 2012
7. Document Complet de Stratégie de Réduction de la Pauvreté 2009-2011, MPDAT, 2009
8. Guide pratique sur la formulation du Cadre de Programmation Pays (CPP), FAO, 2012
9. Phase Analytique de Préparation de l'UNDAF au Togo - Projet de rapport final, SNU, 2012
10. Plan National de Développement Durable de l'Aquaculture (PNDDA) 2013 – 2017, MAEP, 2012
11. Plan d'Action Forestier du Togo – phase 1 (PAFN1-Togo) 2011-2019, MERF, 2011
12. Politique Forestière du Togo (PFN) 2011-2035, MERF, 2011
13. Politique Nationale du Développement à la Base, MDBAJEJ, 2012
14. Plan d'Action National pour le Secteur de l'Eau et de l'Assainissement (PANSEA), MEAHV, 2010
15. Plan National d'Action pour l'Environnement (PNAE), MERF, 1998 et 2003
16. Plan d'Action d'Urgence - 2008-2010,
17. Programme Cadre de Coopération entre la FAO et le Gouvernement Centrafricain, CPF 2012-2016, FAO 2012,
18. Programme National de Gestion de l'Environnement (PNGE 1), MERF, 2008
19. Politique Nationale de Communication pour le Développement Rural (PNCDR), FAO ; 2010
20. Programme National d'Investissements pour l'Environnement et les Ressources Naturelles (PNIERN) – Horizon 2015, MERF, 2010
21. Programme de Renforcement des Capacités de Gestion de l'Environnement (PRCGE), RT/PNUD, 2009
22. Programme National d'Action Décentralisé de Gestion de l'Environnement (PNADE), UE/MWH, 2008
23. Programme d'appui à la maîtrise des énergies traditionnelles et de promotion des énergies renouvelables au Togo
24. Programme National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire (PNIASA)- Note d'Orientations Stratégiques, d'Information et de Communication sur la mise en œuvre du PNIASA, MAEP, 2010
25. Programme National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire - Plan d'Investissement 2010-2015, MAEP, 2010
26. Programme National de Sécurité Alimentaire (PNSA), MAEP/FAO, 2008
27. Projet d'Appui au Secteur Agricole (PASA), BM, 2011
28. Projet d'Appui au Développement Agricole au Togo (PADAT), RT, 2010
29. Projet de Productivité Agricole en Afrique de l'Ouest (PPAAO) - Togo, BM, 2011
30. Rapports annuels de la FAO, 2009, 2010, 2011
31. Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD), MERF, 2011
32. Plan-cadre des Nations unies pour l'aide au développement (PNUAD) révisé 2008-2012/2013, SNU, 2010
33. Stratégie Nationale de Développement Durable de l'Agriculture au Togo (SNDDA), MAEP, 2012
34. Stratégie de Croissance Accélérée et de Promotion de l'Emploi (SCAPE), 2013-2017, draft août 2012
35. Stratégie Nationale de Développement de la statistique (SNDS), RT, PNUD/BM/BAD, 2008
36. Stratégie Nationale de Développement Durable de l'Aquaculture au TOGO (SNDDA), MAEP 2012